

Etudes et documents

N° 22

**Matériau pour une histoire de
la statistique publique genevoise
1896-1996**

OCSTAT - GENÈVE 1896 - 1996
100 ANS D'INFORMATION STATISTIQUE PUBLIQUE .
ça compte pour l'avenir.

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Première partie	
Les années pionnières (1896-1914) <i>par Bouda Etemad</i>	5
Deuxième partie	
Transition et occasion manquée (1914-1950) <i>par Jean-François Marquis</i>	11
Troisième partie	
De 1950 à nos jours : rattrapage et épanouissement <i>par Claude Lützel Schwab</i>	23

Office cantonal de la statistique

8, rue du 31-Décembre
Case postale 6255 1211 Genève 6



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
République et canton de Genève

L'Office cantonal de la statistique produit et recueille des informations dans tous les domaines de la statistique, les met à disposition et les diffuse. Il assure également la coordination de la statistique publique sur le plan cantonal.

Principaux modes de diffusion :

Publications

Voir liste en page 4 de couverture

Téléphone

022 / 787 67 07 (accès principal à l'Office)

022 / 787 67 67 (indice des prix à la consommation)

Télécopieur

022 / 736 29 45

Centre de documentation

Ouvert au public de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Edition Office cantonal de la statistique
(OCSTAT) Genève

Rédaction

Responsable de la publication Jean-Emile Neury
Directeur
Auteur Bouda Etemad
Jean-François Marquis
Claude Lützel Schwab

Réalisation, administration

Composition Laurence Félix
Mise en page Laurence Félix, Noëlle Micard
Commandes, abonnements Rose-Marie Attia
Tél. 022 / 787 67 07
Prix 15 F
Tirage 1 300 exemplaires

Impression Steffen SA, Genève

Etudes et documents

N° 22

Matériau pour une histoire de la statistique publique genevoise 1896-1996

Table des matières	Page
Avant-propos	3
Première partie	
Les années pionnières (1896-1914)	5
Deuxième partie	
Transition et occasion manquée (1914-1950)	
1. Introduction	11
2. La Première Guerre mondiale et une tentative avortée de réforme	11
3. L'entre-deux-guerres : une certaine routine	16
4. La création du Bureau du contrôle de l'habitant	18
5. Vers l'indépendance et un renouveau	20
Troisième partie	
De 1950 à nos jours : rattrapage et épanouissement	23
1. Des prérogatives de contrôle et de collationne- ment (1950-1955)	23
2. L'impulsion « universitaire » ou la mise en place des fondements modernes du Bureau cantonal de statistique. Une lente montée (1955-1962)	24
3. Le décollage (1963-1975)	30
4. La vitesse de croisière (1976-1986)	40
5. Vers l'acquisition d'un statut à part entière (1987-1995)	45

Auteurs

Bouda ETEMAD

Docteur ès sciences économiques (mention histoire économique)

Maître d'enseignement et de recherche

Département d'histoire économique

Université de Genève

Jean-François MARQUIS

Licencié ès lettres

Rédacteur du Gutenberg,

membre du secrétariat d'édition du mensuel

Claude LÜTZELSCHWAB

Licencié en histoire économique et sociale,

diplômé en histoire économique et sociale

Assistant au Département d'histoire économique

Université de Genève

Avant-propos

A l'occasion du centenaire de sa création, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)¹ a décidé, entre autres, de se pencher sur son histoire qui, peu ou prou, est aussi celle de la statistique publique dans le canton. Les résultats de cette recherche, confiée à trois historiens (voir page ci-contre), font l'objet de ce *Matériau pour une histoire de la statistique publique genevoise, 1986-1996*. L'intérêt de cette analyse dépasse le cercle des professionnels – statisticiens ou historiens – car elle montre comment une part notable de la mémoire collective de la République s'est construite au cours des cent dernières années.

Il convient de noter que cette démarche n'est pas isolée, mais qu'elle s'inscrit dans un contexte plus général, visant à mettre en évidence l'histoire de la statistique publique. A ce titre, on peut citer trois exemples, dont deux pris en Suisse. En 1993, l'Office fédéral de la statistique a publié, dans sa collection consacrée à l'analyse des résultats du recensement de la population de 1990, une histoire du recensement fédéral². Et à l'occasion de son 75^e anniversaire, l'Union des offices suisses de statistique a confié au professeur H.-U. Jost la rédaction d'une « contribution d'un intérêt certain à l'histoire de la statistique publique en Suisse »³. Sur un plan plus général, on citera aussi l'ouvrage de Desrosières⁴ qui, en l'illustrant de faits empruntés à la France, à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, « retrace à la fois l'histoire de l'Etat, des statistiques, des bureaux de l'administration et de la modélisation de l'économie, domaines dont le rapprochement ne s'est fait que très progressivement ».

La présente publication comprend trois parties. La première, due à la plume de Bouda Etemad, est intitulée *Les années pionnières : 1896-1914*. Le développement du Bureau cantonal de statistique (pas encore majeur, puisque, selon la loi de 1896, « annexé » au Bureau de recensement) y est décrit, ses thèmes de prédilection (en particulier la population et, déjà, le logement !) mentionnés. « Somme toute », écrit l'auteur, « comparée au considérable retard que le Bureau genevois accumulera durant l'entre-deux-guerres par rapport à d'autres villes et cantons suisses, sa situation à la veille de la Première Guerre mondiale paraît plutôt enviable ».

La deuxième partie, *Transition et occasion manquée*, rédigée par Jean-François Marquis, court de 1914 à 1950; elle relate une période plutôt noire pour le Bureau cantonal de statistique (BCS). « La Première Guerre mondiale et une tentative avortée de réforme », « L'entre-deux-guerres : une certaine routine », « La création du Bureau du contrôle de l'habitant » auquel le BCS est alors rattaché, ces sous-titres résument à la fois l'activité et la place du Bureau dans l'administration genevoise. Heureusement, cette partie conclut par une note optimiste : « Vers l'indépendance et un renouveau ».

La troisième partie, dont Claude Lützel Schwab est l'auteur, a pour titre *De 1950 à nos jours : rattrapage et épanouissement*. Cette partie est la plus volumineuse des trois. D'une part, la documentation existante est plus importante que pour les époques précédentes, d'autre part des témoins qui ont vécu cette période (tout au moins une partie de celle-là) sont encore vivants, voire actifs au sein

¹ La loi de 1896 a institué le *Bureau cantonal de statistique*; 70 ans plus tard, le Bureau est devenu le *Service cantonal de statistique*. L'appellation actuelle date de 1993 (loi sur la statistique publique cantonale, du 11 mars 1993).

² BUSSET Thomas. *Pour une histoire du recensement fédéral suisse*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1993.

³ JOST Hans-Ulrich. *Des chiffres et du pouvoir, statisticiens, statistique et autorité publiques en Suisse, du XVIII^e au XX^e siècle*, in *Forum Statisticum*, n° 35, Union des offices suisses de statistique, octobre 1995.

⁴ DESROSIÈRES Alain. *La politique des grands nombres, Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.

de l'Office. L'auteur rappelle «l'impulsion universitaire» de la seconde partie des années cinquante : engagement des deux premiers universitaires, c'est-à-dire le début d'une véritable professionnalisation des activités statistiques; rédaction du rapport du professeur Lucien Féraud, qui «pose les premiers jalons d'une réorganisation du Bureau». Sont ensuite passés en revue, notamment : dès le début des années soixante, l'apparition de publications (*Informations statistiques*, en octobre 1962; *Annuaire statistique*, en 1963); la restructuration de l'Office en 1964; l'engagement de nouveaux collaborateurs formés à l'Université; la mise en place de l'informatique en 1965 (succédant à l'ancien équipement mécanographique); le développement de nouvelles statistiques dans les années qui suivent (par exemple dans le domaine de la conjoncture); puis, plus récemment, l'acquisition des outils bureautique et microinformatique; la mise en place d'une nouvelle loi sur la statistique publique cantonale; la signature d'accords de coopération, dans le domaine statistique, avec la Direction régionale (Rhône-Alpes) de l'Institut national de la statistique et des études économiques d'une part, entre les cantons de Genève et de Vaud d'autre part.

On ne saurait terminer cette brève présentation de l'histoire du «Bureau» de statistique sans dire deux mots des lois qui ont fondé celui-ci et qui ont guidé son activité.

La loi de 1896 est une loi concernant uniquement le Bureau cantonal de statistique; on ne saurait alors parler de loi sur la statistique publique cantonale. Comportant cinq articles, cette loi définit l'activité du BCS à son article 2 : «Le Bureau est chargé d'établir au moyen des documents fournis par le Bureau de recensement, une statistique générale de la population du canton et de dresser les statistiques spéciales qui, au point de vue économique, **pourraient paraître nécessaires**»⁵. On ne saurait être plus lapidaire ni plus ... restrictif.

Cette loi ne sera modifiée qu'en 1958. A cette époque, la *Loi approuvant la mise à jour de la législation genevoise* a pour conséquence un nouvel acte législatif du 15 novembre 1958, entré en vigueur le 1^{er} avril de l'année suivante (F 2 12). Cette nouvelle loi, qui ne concerne toujours que le seul Bureau cantonal de statistique, n'a plus qu'un article unique dont la teneur est la suivante : «Le Bureau de statistique est chargé d'établir une statistique générale de la population du canton, au moyen des documents fournis par le Bureau du contrôle de l'habitant, et de dresser les statistiques spéciales qui, au point de vue économique, **paraissent nécessaires**»⁶. Si l'accent est toujours mis sur les statistiques de la population, on notera que les «statistiques spéciales», qui, dans le texte précédent, **pourraient paraître nécessaires**, peuvent être élaborées, selon la loi de 1958, si elles **paraissent nécessaires**. La nuance entre les deux textes successifs est plus ... qu'une nuance. On notera avec intérêt que cette modification législative intervient au moment où le BCS entreprend le «décollage» qui l'a amené là où il est aujourd'hui.

Enfin, le 11 mars 1993, la loi sur le Bureau de statistique (qui, entre-temps, est devenu Service) est abrogée au profit d'une *Loi sur la statistique publique cantonale* (B 4 21). «Ce changement, qui fait suite à la nouvelle loi sur la statistique fédérale d'octobre 1992, fonde l'Office cantonal de la statistique et lui attribue les compétences qui lui faisaient défaut depuis le siècle passé»⁷.

Nous ne saurions terminer ce bref avant-propos sans remercier chaleureusement les auteurs du texte de la présente publication, sans qui elle n'aurait pu paraître.

Office cantonal de la statistique
Août 1996

⁵ C'est nous qui soulignons.

⁶ C'est nous qui soulignons.

⁷ ETEMAD Bouda et LÜTZELSCHWAB Claude. *Coup d'oeil comparatif sur l'histoire de la collecte statistique en Suisse et à Genève*, in *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 10 juillet 1996.

Première partie

Les années pionnières : 1896-1914

par Bouda Etemad⁸

Cet article sur les premières années d'existence du Bureau de statistique du canton de Genève est le plus court des trois contributions qui forment ce volume édité à l'occasion du centième anniversaire de sa création. Il y a plusieurs justifications à cela. D'abord, la période couverte ici est beaucoup plus courte que les deux autres. Ensuite, la contribution de Jean-François Marquis sur l'entre-deux-guerres déborde quelque peu sur la phase antérieure. Enfin, durant ces années pionnières, les activités du Bureau de statistique restent relativement limitées. Elles n'exigent donc pas qu'on leur consacre autant de place que les phases suivantes, plus significatives de son histoire.

Le Bureau de statistique du canton de Genève est institué par une loi du 22 février 1896. Le texte de la loi précise qu'il est «annexé» au Bureau général de recensement, dont l'existence remonte à juillet 1881. Selon l'article 2 de la loi de 1896, le nouveau bureau «est chargé d'établir au moyen de documents fournis par le Bureau de recensement une statistique générale de la population du canton et de dresser les statistiques spéciales qui, au point de vue économique, pourraient paraître nécessaires».

Est-ce à dire que de telles statistiques n'existent pas avant 1896 ? Poser la question revient à se demander si la création du Bureau cantonal de statistique s'inscrit dans une continuité ou constitue un élément de rupture.

La réponse se trouve en partie dans le rapport d'une commission du Grand Conseil, constituée en 1896 pour évaluer justement l'utilité d'un tel bureau⁹. A sa lecture, il apparaît qu'un Bureau cantonal de statistique est nécessaire à Genève pour *compléter* le travail réalisé par le Bureau général de recensement. Ce travail, quel est-il ?

Depuis 1881, le Bureau général de recensement a pour tâche d'«établir et de tenir constamment à jour un répertoire général des habitants du canton». A cette fin, il procède chaque année à un recensement de population où sont répertoriés les contribuables; les citoyens soumis au service obligatoire et au paiement de la taxe militaire; les étrangers; les électeurs genevois et confédérés; les enfants scolarisables.

⁸ Une étude, entreprise à mon instigation, existe sur l'histoire du Bureau de statistique de Genève, depuis sa date de création jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'un mémoire de diplôme, dirigé par Marc Vuilleumier, et présenté au Département d'histoire économique de l'Université de Genève en octobre 1994. Ce travail, dont je me suis en partie inspiré pour le présent article, est très utile mais d'une lecture difficile. Il est touffu, et encombré pour les besoins de l'exercice académique d'un lourd appareil critique. Voir S. Cioni et Th. Bubloz, *Les débuts de la statistique officielle genevoise : du «Bureau Général de recensement» au «Bureau de statistique et de recensement» (1881-1914)*, Département d'histoire économique, Université de Genève, octobre 1994.

⁹ *Mémorial du Grand Conseil*, 1896, passim.

— 285 —

LOI

*instituant un Bureau cantonal de statistique,
annexé au Bureau Général de recensement.*

Du 22 Février 1896

Le Conseil d'État de la République et Canton de Genève fait savoir que :

LE GRAND CONSEIL,

Sur la proposition du Conseil d'Etat;

DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un *Bureau cantonal de statistique*, annexé au Bureau général de recensement créé par la loi du 11 juillet 1881.

ART. 2. — Le Bureau est chargé d'établir au moyen des documents fournis par le Bureau de recensement, une statistique générale de la population du canton et de dresser les statistiques spéciales qui, au point de vue économique, pourraient paraître nécessaires.

ART. 3. — Le *Bureau cantonal de statistique* et le Bureau de recensement réunis seront placés sous l'autorité d'un directeur nommé par le Conseil d'État et dont le traitement est fixé de fr. 3,600 à 4,200.

— 286 —

ART. 4. — Il est ouvert au Département du Commerce et de l'Industrie un crédit de fr. 6,000 pour l'organisation de ce bureau et le traitement du directeur pendant l'exercice de 1896.

ART. 5. — Le Conseil d'État est autorisé à émettre des prescriptions dont il sera justifié dans le compte-rendu de 1896.

Le Conseil d'État est chargé de faire promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-seize, sous le sceau de la République et les signatures du Président et du Secrétaire du Grand Conseil.

Le Président du Grand Conseil,
L. CHAUFFAT.

Le Secrétaire du Grand Conseil,
Henri LE FORT.

Du 27 Mars 1896

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la loi constitutionnelle sur le referendum facultatif du 25 mai 1879 et la loi organique sur l'exercice du referendum du 25 juin 1879 ;

Considérant que le texte de la loi du 22 février 1896, instituant un *Bureau cantonal de statistique* annexé au Bureau général de recensement a été publié le 26 février 1896 dans la *Feuille d'Avis* ;

— 287 —

Considérant que le délai de 30 jours dès la publication est expiré le 26 Mars 1896 sans qu'aucune demande de votation populaire ait été formulée par les électeurs ;

ARRÊTE :

De promulguer la loi ci-dessus pour être exécutoire dans tout le canton dès le jour de demain.

Certifié conforme :

Le Chancelier, J. LECLERC.

Genève, le 27 Mars 1896.

Ces relevés permettent de fournir des renseignements à l'administration genevoise sur les personnes en situation d'irrégularité. Face à une population qui ne cesse de croître dans le dernier tiers du 19^e siècle, les autorités genevoises tiennent à disposer d'un instrument de contrôle pour faire respecter par les administrés leurs obligations fiscales, militaires, électorales et scolaires. Le Bureau général de recensement effectue son travail avec une équipe d'une dizaine de personnes (un chef de bureau, deux commis, plus une demi-douzaine d'agents) et un budget annuel de l'ordre de vingt mille francs en moyenne de 1881 à 1895.

Or, et le rapport de la commission de 1896 le souligne, ce travail se limite à la simple réunion d'un matériel statistique, au demeurant incomplet. «Le Bureau de recensement rassemble un grand nombre d'informations diverses, mais celles-ci ne figurant que sur des bulletins incomplètement répertoriés, ne sont pas utilisées comme elles le pourraient, elles ne sont pas mises en oeuvre comme elles devraient l'être. La statistique n'existe pas»¹⁰. Il conviendrait donc de donner de la cohérence aux relevés, mais aussi de traiter les données récoltées. Il faudrait déterminer, comme cela se fait dans d'autres villes suisses, la composition de la population du canton, par nationalité, par profession, par confession, selon l'état civil. Pour les autorités genevoises, «la nécessité de l'existence d'une statistique officielle et complète (...) paraît ressortir suffisamment tant des exigences nouvelles de notre vie publique que des questions sociales et économiques considérables qui s'agitent actuellement»¹¹. Ces questions, nous allons le voir, concernent surtout l'immigration et le logement.

Le traitement et l'analyse des données démographiques exigent bien entendu plus d'effectif et surtout le concours d'hommes de métier. De fait, le personnel du Bureau de statistique et de recensement s'étoffe entre 1896 et 1914. Avec un directeur¹², un chef de bureau, deux commis en 1896 puis dix en 1913, un agent contrôleur engagé en 1898 puis un deuxième en 1908, et une demi-douzaine d'agents, le Bureau nouvelle formule emploie vingt-cinq personnes à la veille de la Première Guerre mondiale. Parallèlement, le budget annuel du Bureau de statistique et de recensement s'accroît régulièrement, passant de trente à environ soixante-dix mille francs courants entre 1897 et 1913. Très rapidement se pose alors le problème de l'espace. «Aujourd'hui, le Recensement ne dispose que d'un local trop exigü au premier étage de l'Hôtel-de-Ville et la Statistique est reléguée au troisième étage, alors que ces deux services devraient être reliés»¹³. Ce rapprochement, longuement réclamé, est réalisé en 1901, année durant laquelle les deux bureaux sont transférés au premier étage du n° 39 de la Grand' Rue.

En 1904, ils déménagent au deuxième étage de ce même immeuble. Ces nouveaux locaux se révèlent d'emblée trop exigus. Ce n'est qu'en 1910 qu'ils seront agrandis et convenablement aménagés.

Comment les deux services qui composent à partir de 1896 le Bureau de statistique et de recensement se partagent-ils le travail ? Le plus ancien s'occupe comme auparavant d'effectuer des recensements annuels, le second s'efforce de traiter cette matière première afin de répondre «aux questions qui se posent à l'esprit de chacun : de quels éléments se compose notre population au double point de vue national et économique ? à quel besoin correspond le développement de la construction ? dans quelles proportions l'industrie du bâtiment, qui attire à Genève de nombreux ouvriers de la Suisse et de l'étranger, participe-t-elle au mouvement de la population ? (...). La statistique pourra, de plus, poursuivre ses recherches dans le domaine de l'état civil (naissances, mariages, décès) et faire connaître le mouvement des naturalisations, ainsi que celui de l'émigration et de l'immigration»¹⁴.

¹⁰ *Mémorial du Grand Conseil*, 1896, p. 324.

¹¹ *Mémorial du Grand Conseil*, 1896, p. 325.

¹² De 1897 à 1901, il s'agit de Georges Hedmann; en 1896 et de 1902 à 1904, le poste de directeur reste vacant; de 1905 à 1911, Joseph Leclerc l'occupe; en 1911 Georges Beuret y est nommé.

¹³ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat*, 1897, p. 396.

¹⁴ *Idem*, p. 395.

La réponse du Bureau de statistique face à ces attentes ne peut être qu'imparfaite, compte tenu de ses moyens encore limités. Elle consiste à dresser, à partir du dépouillement des fiches de recensement, une série de tableaux annuels, publiés entre 1897 et 1914 sous forme de tiré à part dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Ces tableaux sont accompagnés le plus souvent de brefs commentaires¹⁵. Voici, à titre d'illustration, les tableaux publiés en 1897 (on les comparera à ceux élaborés en 1918, voir l'article de Jean-François Marquis ci-après) :

- Classement des habitations d'après le nombre des pièces et la valeur des loyers (agglomération urbaine).
- Nomenclature des professions et des industries exercées par la population.
- Classement entre patrons et ouvriers de chaque profession ainsi que de leur nationalité.
- Population comparative entre les années 1896 et 1897 suivant la division administrative en trois arrondissements.
- Mouvement de la population en 1897 d'après les naissances, décès et naturalisations.
- Statistique du mouvement de la population genevoise d'après les naissances, décès et naturalisations.
- Répartition confessionnelle.
- Tableau statistique des électeurs genevois et de ceux d'autres cantons.
- Nombre de Genevois à l'étranger.

Ces tableaux, dont le nombre s'accroît de 9 à 17 entre 1897 et 1913, servent de support à une vingtaine de publications – la plupart sous forme d'articles, de brochures ou d'opuscules – centrées sur deux thèmes : la population et le logement à Genève. Leur auteur est Emmanuel Kuhne, licencié en droit, vice-président de la Société suisse de statistique, engagé en 1896 au Bureau de statistique à titre de statisticien adjoint.

Le contenu de ces brèves publications – l'immigration et ses effets déséquilibrants, le risque de crise immobilière – est le reflet des questions économiques et sociales qui préoccupent les Genevois à la fin du 19^e siècle. Elles sont toujours d'actualité.

Le problème de l'immigration a ses racines dans la révolution radicale. Au milieu du 19^e siècle, la politique de repli prônée par les conservateurs opposés à l'afflux de population extérieure est abandonnée. Les fortifications sont abattues, permettant à l'espace urbain de s'étendre. L'ouverture de Genève vers l'extérieur attire des immigrés et modifie la composition de la population. Entre 1850 et 1914, la part des Confédérés s'accroît de 14 à 27 % de la population totale et celle des étrangers de 24 à 41 %. La population totale augmente, quant à elle, de 64 000 à 172 000 habitants. Cette croissance va de pair avec l'élargissement de l'espace économique et le développement de la grande industrie. C'est dans ce contexte de forte présence étrangère – qui alimente selon certains la criminalité, la prostitution et la mendicité – que le Bureau de statistique publie une série d'articles sur l'immigration¹⁶.

Leur auteur, Emmanuel Kuhne, fait d'abord l'historique du phénomène. Puis il le mesure et suggère que l'une des solutions au problème serait de faciliter la naturalisation, puisque les Genevois ne représentent plus qu'un tiers de la population. En utilisant les différents recensements professionnels, le Bureau de statistique met en lumière par ailleurs la situation sociale contrastée des Genevois, des Confédérés et des étrangers.

¹⁵ En 1896, le Bureau de statistique ne dresse pas de tableaux statistiques à proprement parler, mais procède à une récapitulation de la population genevoise des années 1895-1896 en la répartissant par commune, nationalité, sexe, profession, confession, et selon l'état civil.

¹⁶ République et canton de Genève, Département du commerce et de l'industrie, Bureau cantonal de statistique. *Les étrangers dans le Canton de Genève*, Genève, 1898; *L'immigration à Genève en 1902*, Genève, 1903.

Il localise également les branches de l'économie genevoise où travaillent ces trois catégories d'actifs. «Les Genevois, est-il précisé, ont en fait en grande partie abandonné les gros métiers, le bâtiment par exemple, aux étrangers». Parmi les immigrés, le Bureau distingue les plus fortunés, amenant «une circulation d'argent plus importante sans grever (...) les dépenses publiques», mais reconnaît qu'au total «la population nouvelle se recrute dans toutes les classes de la population : pauvres et riches, salariés et rentiers». Il calcule en outre les espérances de vie, relevant au passage que les Genevois vivent en moyenne plus longtemps que les Confédérés et les étrangers. Le lien entre l'immigration et l'équilibre confessionnel est enfin souligné. «Une conséquence naturelle de cette immigration étrangère est la prépondérance de plus en plus accentuée de l'élément catholique sur l'élément protestant (...). Les catholiques sont de plus en plus nombreux depuis 1860 et ce n'est que grâce à l'immigration de Confédérés vaudois, bernois et neuchâtelois que le chiffre de la confession protestante a, lui aussi, une marche ascendante».

Dans une autre série d'articles publiés par le Bureau¹⁷, le problème de la construction est abordé. Face à la forte hausse de la population, le risque d'une crise immobilière inquiète les milieux concernés. La récolte de données chiffrées et leur analyse dénotent le souci de maîtriser un secteur menacé de surproduction. Le nombre inusité des demandes d'autorisation de bâtir à la fin du 19^e siècle fait en effet craindre que l'offre ne dépasse de beaucoup la demande. Les recherches en ce domaine du Bureau aboutissent à des résultats plutôt rassurants. De l'avis du Bureau, la situation immobilière ne présente rien d'inquiétant. Les constructions nouvelles, destinées à loger les immigrants, ont environ deux ans d'avance. Elles ne dépassent pas sensiblement les besoins. «Il y a un peu de surproduction mais il n'y a pas péril en la demeure tant que le chiffre de la population continue sa marche ascendante. Il s'agit seulement pour les entrepreneurs d'immeubles nouveaux de ne pas accélérer trop le mouvement et de ne pas aller plus vite que ne le comporte l'accroissement normal d'une cité qui est en plein développement».

Ces analyses sur l'immigration et le secteur de la construction révèlent le souci du Bureau de statistique de faire déboucher son travail, tourné essentiellement vers les activités de recensement, sur des questions économiques et sociales. Comme le relate Jean-François Marquis dans sa contribution, l'occasion lui sera donnée en 1916 d'aller plus loin dans cette voie.

Quel bilan tirer des quelque vingt premières années d'existence du Bureau de statistique ? En regard de ce qui se fait ailleurs en Suisse, on pourrait dire que le service genevois a le mérite d'exister¹⁸.

Quatre cantons seulement mettent en place un bureau de statistique avant Genève. Il s'agit de ceux de Berne (1848), d'Argovie (1886), de Zurich (1893) et de Fribourg (1895). Bâle-Ville crée son Bureau en 1902¹⁹. Les situations sont souvent plus contrastées que ne l'indiquent ces seuls écarts chronologiques. Ainsi, le Bureau bernois n'entreprend des travaux sérieux qu'à partir de 1860. A Zurich, un poste de statisticien est créé par le gouvernement dès 1868. Le Bureau argovien quant à lui exécute des tâches très particulières : contrôle des banques, des assurances, des loteries, etc. Ailleurs, comme dans le canton de Vaud, la constitution d'un «Bureau de statistique» est annoncée en 1860; il s'agit en fait d'un simple service affecté en 1863 au Département de l'agriculture et du commerce.

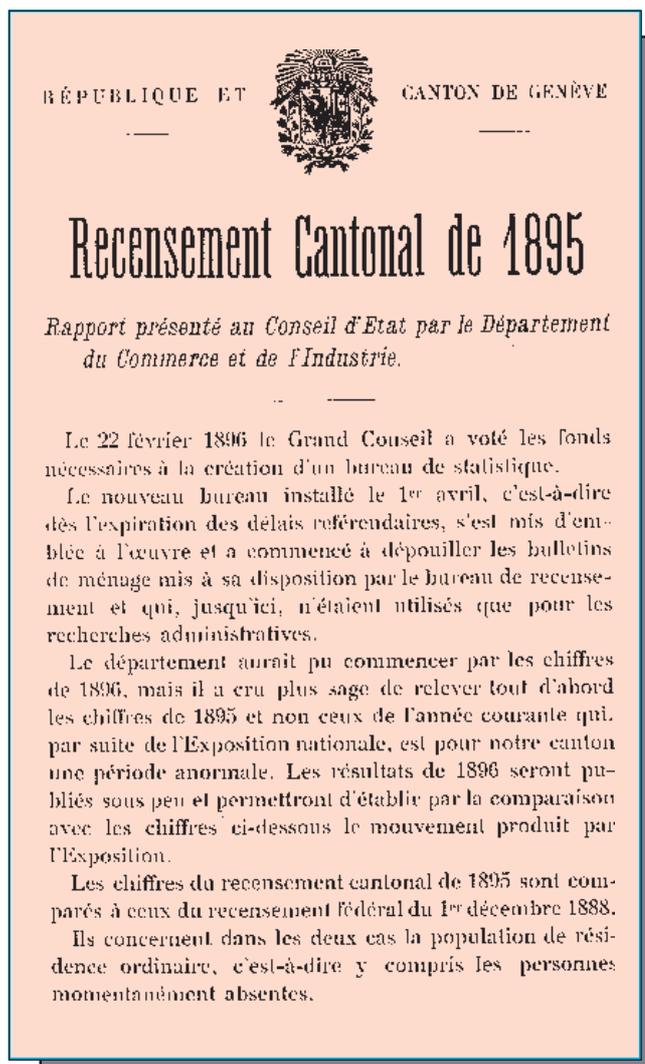
¹⁷ Notamment : République et canton de Genève, Département du commerce et de l'industrie, Bureau cantonal de statistique. *Statistique des appartements vacants dans l'agglomération genevoise*, Genève, 1902, *Appartements vacants en 1903 dans l'agglomération genevoise*, Genève, 1903, *La construction d'immeubles locatifs à Genève en 1902*, Genève, 1903.

¹⁸ Pour quelques éléments de comparaison et de mise en perspective, voir : JOST Hans-Ulrich. *Des chiffres et du pouvoir, Statisticiens, statistique et autorités politiques en Suisse du XVIII^e au XX^e siècle*, in *Forum statisticum*, n° 35, Union des offices suisses de statistiques, octobre 1995.

¹⁹ Par ailleurs, avant la Première Guerre mondiale, un seul canton (Berne depuis 1866) et une seule ville (Zurich depuis 1905) publient un annuaire statistique général.

Somme toute, comparée au considérable retard que le Bureau genevois accumulera durant l'entre-deux-guerres par rapport à d'autres villes et cantons suisses, sa situation à la veille de la Première Guerre mondiale paraît plutôt enviable. En fait, l'écart existant entre Genève et les autres cantons possédant un bureau de statistique est plus réduit que celui séparant la Suisse des autres pays occidentaux. La France, la Prusse, les Pays-Bas et l'Angleterre disposent d'un office de statistique dès le premier tiers du 19^e siècle, alors que le Bureau fédéral de statistique est fondé en 1860. Entre 1840 et 1890, presque tous les pays d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine publient le premier numéro de leur annuaire statistique général. Il en va de même pour l'Inde (1840), l'Algérie (1867) et le Japon (1881). La Suisse (1891) fait partie d'un groupe de pays (retardataires) dont l'annuaire statistique commence à être publié entre 1890 et 1910 : Argentine et Nouvelle-Zélande (1892), Mexique (1893), Danemark (1896), Brésil et Australie (1908), Bulgarie (1909).

Certes, pour revenir à une comparaison intercantonale, Genève emploie en 1913 dans son Bureau de statistique un personnel moins nombreux et moins qualifié que, par exemple, Zurich ou Bâle. Mais la différence semble se situer à un autre niveau. Genève reste en effet peu présente dans l'espace statistique suisse. Emmanuel Kuhne est le seul membre du Bureau genevois à collaborer au *Journal suisse de statistique*. En fait, c'est toute la Romandie qui se trouve décrochée de la statistique fédérale, élaborée par une Suisse alémanique influencée par l'école historique allemande. Ce décrochage n'est pas étranger à l'énorme retard pris à Genève en matière statistique durant l'entre-deux-guerres.



Deuxième partie

1914-1950 : Transition et occasion manquée

par Jean-François Marquis

1. Introduction

Le 28 novembre 1951, une «Commission d'étude pour le développement du Bureau cantonal de statistique», mandatée par le Conseil d'Etat, rend son rapport et ouvre la voie pour la constitution, durant les années cinquante, d'un office de statistique moderne à Genève.

A la page 4 de ce rapport, on lit le constat suivant : «La commission rappelle enfin que l'attention des autorités cantonales a déjà été attirée, en 1916, par le professeur Hersch sur ce même sujet [l'utilité des statistiques pour la vie politique, économique et sociale]; qu'une commission dont trois conseillers firent partie fut nommée, mais qu'ensuite de l'opposition, à peine voilée, du directeur du Bureau de statistique et de recensement de l'époque [Georges Beuret], ses travaux n'eurent pas de suite. Aujourd'hui, conclut la commission, le service genevois est au moins d'un demi-siècle en arrière par rapport à Zurich et Bâle»²⁰.

Bien qu'un peu sèchement, l'essentiel est dit. Pour le Bureau de statistique de Genève, la période de l'entre-deux-guerres a débuté par une occasion manquée de se moderniser. Elle s'est poursuivie dans la routine, avec un fonctionnement minimal qui a débouché sur une quasi-disparition de ce service au début de la Seconde Guerre mondiale. C'est dès lors avec un retard considérable que la question de sa modernisation sera sérieusement abordée à la fin des années quarante.

2. La Première Guerre mondiale et une tentative avortée de réforme

Au début de la Première Guerre mondiale, le Bureau de statistique est une des deux composantes du Bureau de statistique et de recensement, sis au deuxième étage du n° 39 de la Grand-Rue; intégré au Département du commerce et de l'industrie, il ne changera pas de siège avant 1939. Depuis 1911, Georges Beuret est le directeur du Bureau de statistique et de recensement. Il a commencé son activité dans ce service en 1902, et il occupera sa fonction de directeur jusqu'en 1942, année de sa retraite. Durant toute la guerre, trois postes sont inscrits au budget pour le Bureau de statistique. A cette époque, comme durant toute la période ultérieure, les activités de recensement dominent au sein du Bureau de statistique et de recensement.

²⁰ Département du commerce et de l'industrie, *Rapport de la commission d'étude pour le développement du Bureau cantonal de statistique*, 28.11.1951, p. 4; in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

Le Bureau de statistique publie chaque année, dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, quelques commentaires statistiques, accompagnés de tableaux. Ces données couvrent trois domaines : la démographie, le marché du logement, la statistique vinicole.

Par exemple, en 1918, quinze tableaux sont publiés :

- Tableau comparatif de la population du canton de Genève en 1917 et 1918.
- Statistique générale de la population en 1918, d'après les nationalités, les ménages, l'état civil et les confessions.
- Densité par kilomètre carré de la population.
- Population comparative des années 1917 et 1918, suivant la division administrative en trois arrondissements.
- Statistique du mouvement de la population genevoise de 1908 à 1918, d'après les naissances, décès et naturalisations.
- Naissances, mariages et décès dans le canton de Genève en 1918 et notice sur le mouvement de la population.
- Naissances, mariages et décès dans le canton de Genève, répartis par nationalités.
- Répartition des décédés d'après l'âge (en années révolues).
- Naturalisations en 1918.
- Le corps électoral du canton de Genève en 1918.
- Les étrangers dans le canton de Genève en 1918.
- Notice sur la non-construction d'immeubles locatifs dans l'agglomération genevoise en 1918.
- Statistique vinicole du canton de Genève en 1918.
- Statistique des appartements et locaux vacants dans l'agglomération genevoise en 1918.
- Statistique des appartements occupés d'après le prix du loyer et le nombre de pièces, dans l'agglomération genevoise en 1918.

Souvent, est également incluse une statistique du mouvement des voyageurs descendus dans les hôtels et pensions. Plus irrégulièrement, figurent une statistique des immeubles construits et des indications sur la valeur locative des locaux vacants.

Jusqu'en 1933, cette contribution du Bureau de statistique au *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* est publiée sous forme de tiré à part²¹.

Avant 1920, le Bureau de statistique édite également quelques opuscules.

Il publie en 1915 une brochure sur le *Recensement professionnel du canton de Genève pour l'année 1913*²², rédigée par Emmanuel Kuhne. L'auteur précise qu'il s'agit du premier recensement professionnel depuis 11 ans. S'inspirant de la nomenclature des professions établie au niveau fédéral, il répertorie 179 professions différentes. Pour chaque profession, il distingue 5 fonctions : a) patrons; b) directeurs, gérants, fondés de pouvoir, haut personnel technique et commercial; c) ouvriers et employés; d) service auxiliaire et personnel subalterne; e) apprentis. Enfin, pour chacune de ces fonctions, un classement est fait entre Genevois, Confédérés et étrangers; hommes et femmes.

²¹ A disposition à la bibliothèque de l'OCSTAT.

²² Cette brochure est contenue dans le carton Bureau de statistique, *Pièces diverses*, cote BPU Fd 488a.

Le Bureau de statistique a surtout publié plusieurs fascicules sur les *Appartements et logements vacants dans l'agglomération genevoise* : en 1915²³, 1916²⁴, 1917 et 1918²⁵.

Au début de la guerre, c'est le taux élevé de logements vacants qui retient l'attention du Bureau de statistique. De nombreux étrangers ont quitté le canton. La crise semble avoir poussé des familles à chercher des arrangements pour diminuer leurs frais de loyer, et donc occuper moins de pièces. Des constructions entamées avant 1914 sont achevées et accentuent encore l'écart entre l'offre de logements et la demande effective. L'auteur d'une de ces brochures expose ces préoccupations : «Le capital immobilier joue un rôle considérable dans un canton urbain comme le nôtre et on conçoit que son rendement soit affecté dans une large mesure par la guerre»²⁶.

En général, le Bureau de statistique fournit dans ces opuscules des données sur :

- les appartements et pièces vacantes; au total, par arrondissements de l'agglomération genevoise, par taille des appartements, selon la valeur moyenne des pièces et des appartements vacants, etc.;
- les locaux industriels et arcades vacants;
- la valeur locative totale des appartements vacants;
- la valeur locative moyenne des pièces vacantes;
- le capital correspondant aux appartements vacants.

En 1918, le Bureau de statistique publie également, sous la plume d'Emmanuel Kuhne, une brochure de 12 pages sur *Les immeubles de l'agglomération genevoise en 1918*²⁷. «Pour la première fois, le Bureau de statistique a fait procéder au dépouillement complet des bulletins immobiliers de l'agglomération en classant les appartements suivant la commune où ils se trouvent ainsi que d'après le nombre de pièces et d'après la valeur locative», explique l'auteur, ce qui permet de se «faire une idée à peu près exacte de ce que représentent en valeur les immeubles de l'agglomération genevoise». Recourant également à la statistique des logements vacants, cette brochure reproduit différents tableaux indiquant le nombre de pièces et de logements par commune, les loyers, la valeur locative par commune et taille des logements, le prix moyen de la pièce selon la taille du logement, la proportion de vacance selon les communes et la taille des logements, etc. Des comparaisons sont établies avec les données valables pour 1911.

Durant l'entre-deux-guerres, le logement est la seule question sociale à avoir été traitée avec un minimum de suivi par le Bureau de statistique. Avec une situation de crise quasi permanente, l'alternance brusque de pénuries aiguës puis de surabondance de logements vacants, sans oublier les problèmes liés à la transformation des vieux quartiers populaires du centre de Genève, le logement est un problème social majeur, au coeur des confrontations politiques²⁸. Deux initiatives socialistes prévoyant la création d'un Office cantonal du logement sont soumises au vote en 1921 et 1929. Toutes deux seront refusées; mais lors de la seconde votation, un contre-projet du Conseil d'Etat est accepté et marquera une étape décisive vers la construction de logements sociaux à Genève.

La statistique des logements vacants, abandonnée en 1919, est reprise en 1922. En 1925, le Bureau de statistique procède à nouveau au dépouillement complet des états locatifs de l'agglomération genevoise : «Cette question des loyers étant au point de vue social et économique une des plus

²³ In *Publications du Bureau cantonal de statistique 1895-1923*, bibliothèque de l'OCSTAT.

²⁴ Cote BPU Fd 488a.

²⁵ Toutes deux in *Publications du Bureau cantonal de statistique 1895-1923*, bibliothèque de l'OCSTAT.

²⁶ In *Appartements et locaux vacants en 1916 dans l'agglomération genevoise*, septembre 1916.

²⁷ In *Publications du Bureau cantonal de statistique 1895-1923*, bibliothèque de l'OCSTAT.

²⁸ A ce sujet, cf. LESCAZE Bernard, HILER David et FREI Anita. *La Société Coopérative d'Habitation Genève et l'Histoire du logement social à Genève (XIX^e & XX^e siècles)*, Genève, 1994.

importantes, il était de toute nécessité de procéder à ce travail qui n'avait pas été fait depuis 1918», explique le Bureau de statistique²⁹.

En 1926, la question des loyers devient encore plus brûlante, notamment suite à l'abolition en 1924 des mesures fédérales de protection des locataires. Une résolution de l'Union des syndicats du canton de Genève est adressée aux autorités fédérales, et un échange de correspondance a lieu entre ces dernières, le Conseil d'Etat et les représentants des milieux immobiliers. Les enquêtes effectuées par le Bureau de statistique sur les logements vacants et occupés sont sollicitées pour établir le bien-fondé des griefs exprimés. Cette polémique se poursuivra en 1927³⁰.

En 1930, une nouvelle enquête sur les appartements occupés de 3 et 4 pièces (cuisine comprise) a lieu à la demande de l'Office fédéral du travail. Enfin, en 1936, le Bureau de statistique annonce «avoir procédé cette année à une statistique très complète des logements occupés et vacants» en ville de Genève et à Carouge, avec indication du loyer moyen³¹.

Néanmoins, il ne semble pas que ce travail ait été accompagné d'une réflexion sur les méthodes d'enquête, le type de données réunies, celles qu'il serait souhaitable d'obtenir, l'analyse à laquelle il faudrait les soumettre. Fait révélateur, les données recueillies durant la Seconde Guerre mondiale semblent avoir été entachées de sérieuses erreurs, qui ont contribué à retarder la prise de conscience parmi les autorités de la crise du logement qui était en train de se nouer³².

C'est au milieu de la guerre, en 1916³³, qu'a lieu une première tentative de moderniser le Bureau de statistique genevois.

Le 14 avril³⁴, le Conseil d'Etat nomme, sur proposition du Département de commerce et d'industrie, une *Commission d'étude d'une statistique économique et sociale*. Cette commission est chargée d'étudier quatre questions, qui suggèrent un développement potentiellement intéressant des activités du Bureau de statistique :

1. Quels sont les besoins de renseignements statistiques nécessaires pour le développement de la vie économique et sociale du canton ?
2. Quels sont les mesures à prendre en vue de l'établissement éventuel de ces statistiques par le bureau cantonal ?
3. S'il serait (*sic*) possible d'élaborer un bulletin périodique de statistique ?
4. Quelles dépenses ces innovations entraîneraient ?³⁵

La commission était composée de 14 membres, soit H. Boveyron, Conseiller d'Etat; J. Rochaix, Conseiller d'Etat; J. Eggermann, secrétaire du Département du commerce et de l'industrie; G. Beuret, directeur du Bureau de statistique et de recensement; un délégué de la Chambre de commerce; P. Rudhardt, directeur de l'Exposition industrielle genevoise; F. Schaefer, secrétaire général de la Chambre du travail; un délégué du Cercle des agriculteurs; L. Hersch, professeur de statistique à l'Université de Genève; L. Roux, président de l'Association des intérêts de Genève; M. de Rabours,

²⁹ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat, 1925*, p. 317.

³⁰ *Idem*, 1926, p. 341 et ss, 1927, p. 213 et ss.

³¹ *Idem*, 1936, p. 160 et ss.

³² Cf. Département du commerce et de l'industrie, *Rapport de la commission d'étude pour le développement du Bureau cantonal de statistique*, 28.11.1951, p.7; in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

³³ Le Conseil d'Etat a été réélu à l'automne 1915.

³⁴ Cf *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat, 1916*, p. 218 et ss; ainsi que les *Registres du Conseil* (RC 517, pp. 1093-1094).

³⁵ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat, 1916*, p. 218.

député; M. Christiani, directeur scientifique du service cantonal d'hygiène; M. Jolivet, député et E. Kuhne, statisticien³⁶.

Comme on le sait, les travaux de cette commission n'ont pas abouti, notamment, semble-t-il, suite aux résistances opposées par le directeur du Bureau de statistique. Mais aucun document n'a pu être retrouvé, permettant de se faire une idée du travail de la commission et des débats qui y ont eu lieu.

Quelques hypothèses sur les origines de cette démarche et de son échec peuvent néanmoins être formulées.

La guerre, avec les contraintes économiques et la crise sociale qu'elle a nourries, a certainement contribué à faire émerger le besoin de statistiques économiques et sociales.

Les contacts en Suisse, l'exemple d'autres services cantonaux plus dynamiques ont-ils également fait mûrir une réflexion dans ce sens ? Le *Verband schweizerischer amtlicher Statistiker*, ancêtre de l'Union des offices suisses de statistique, a été fondée le 16 mai 1903³⁷. Genève était alors, avec Fribourg, le seul canton romand à participer à cette association de sept membres. La participation genevoise a-t-elle été effective ? Le Bureau de statistique a-t-il bénéficié de l'expérience plus avancée de ses homologues alémaniques ? Rappelons que le premier annuaire statistique cantonal a été publié à Berne en 1866, le canton de Zurich suivant en 1905 et Bâle-Ville en 1921³⁸.

Un débat sur le développement en Suisse des statistiques sociales a lieu en 1915 dans le *Journal de statistique suisse (JSS)*³⁹. A-t-il contribué – le Département du commerce et de l'industrie et Emmanuel Kuhne comptaient parmi les 13 abonnés genevois du *JSS* en 1915 – à la décision du Conseil d'Etat de créer cette commission ? Quel a été le rôle exact de Liebmann Hersch (1882-1955), nommé professeur de statistique à l'Université de Genève en 1915 ?

En ce qui concerne l'échec de cette commission, le rôle de frein attribué au directeur du Bureau de statistique a déjà été évoqué, bien qu'on n'en connaisse pas les motifs. Il serait cependant également intéressant de connaître, par exemple, la position défendue par le représentant de la Chambre de commerce, et l'écho qu'elle a rencontré. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette Chambre sera à nouveau présente, tout comme Liebmann Hersch, dans la commission chargée de faire des propositions pour le développement du Bureau de statistique⁴⁰. Autant ce dernier y apparaît comme un défenseur du développement des statistiques sociales et d'un service public chargé de cette mission, autant Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce, défendra une option minimale, contre une extension trop importante des services de l'Etat⁴¹.

Quoi qu'il en soit, c'était une occasion manquée. Pour près de trois décennies, le Bureau de statistique allait s'enfoncer dans une routine de plus en plus étriquée, au point de quasiment disparaître au début des années quarante.

³⁶ RC 517, pp. 1093-1094.

³⁷ *Forum statisticum*, numéro 4, septembre 1975, p. 4.

³⁸ *Journal de statistique et revue économique suisse*, 1934, pp. 138 et ss : « Bibliographie der statistischen Publikationen der Schweiz ».

³⁹ Cf. notamment les numéros parus en 1915.

⁴⁰ Cf. infra.

⁴¹ Cf. procès-verbaux de la commission conservés dans *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

3. L'entre-deux-guerres : une certaine routine

Tout indique qu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le Bureau de statistique s'installe peu à peu dans une routine qui rend sa fonction de moins en moins discernable.

Dès 1921, ce ne sont plus que deux postes qui sont budgétés pour ce service, plus qu'un dès 1924. A partir de 1933, il n'y a plus dans le budget attribué au Bureau de statistique et de recensement de rubrique spécifique pour le Bureau de statistique. Celui-ci continue cependant de livrer des données qui sont publiées dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*. Il y offre même ses services, comme dans l'édition de 1934, où il est annoncé que «divers tableaux récapitulatifs concernant la population, le mouvement démographique de la population, la répartition des électeurs, des appartements vacants et du rendement du vignoble genevois peuvent être consultés au Bureau cantonal de statistique»⁴². Offre réitérée l'année suivante.

Cependant, à l'exception des tirés-à-part du *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* – où sont publiés, avec plus ou moins de régularité, des données sur les mêmes domaines que durant la guerre – le Bureau ne publie plus de brochure.

Autre indice de la routine qui triomphe, les contacts nationaux se distendent. Le Bureau de statistique se fait excuser en 1920 à l'assemblée de fondation de l'Union des offices suisses de statistique, qui prend la succession du *Verband schweizerischer amtlicher Statistiker* dont il était membre. Le Bureau n'adhérera à l'Union qu'en 1943⁴³.

Georges Beuret assiste à chacune des assemblées annuelles de la Société suisse de statistique jusqu'en 1930, année où cette réunion a lieu à Genève. Mais cet événement semble aussi être la fin : Genève sera dès lors absente des assemblées annuelles de la Société jusqu'en 1947⁴⁴.

A l'écart des importants débats qui animeront cette Société – présidée par le Genevois William Rappard de 1927 à 1930 – durant l'entre-deux-guerres, le Bureau de statistique ne semble pas davantage profiter de l'environnement favorable dont il bénéficie. Le professeur Liebmann Hersch enseigne les statistiques à l'Université de Genève depuis 1915. Sa réputation, en matière de statistiques démographiques et sociales notamment, prend rapidement une dimension internationale. En accueillant les sièges de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Société des Nations (SDN), Genève a de plus dans ses murs des organismes qui favorisent une approche moderne de la statistique. Mais l'impression qui prévaut est celle d'une séparation quasi étanche entre cette réalité et celle du Bureau de statistique.

Autre insularisation : celle qui semble caractériser la situation du Bureau de statistique par rapport aux autres services de l'administration cantonale. Un rapide coup d'oeil à n'importe quel *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* confirme que les différents services de l'administration produisent, et en partie publient, une multitude de données statistiques. Par ailleurs, quelques services susceptibles de réunir des statistiques sociales nouvelles sont fondés durant les années trente. L'assurance-chômage est rendue obligatoire au début 1931⁴⁵.

En 1933, c'est la loi sur l'Office cantonal de placement qui est adoptée, avec, à son article 3a, le mandat d'organiser «un service de renseignements et de statistique sur le marché du travail ...»⁴⁶. Enfin, le 2 octobre 1936, le Conseil d'Etat institue le Bureau de surveillance des prix⁴⁷.

⁴² *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1934, p. 153.

⁴³ *Forum statisticum*, numéro 4, septembre 1975, pp. 6 et 15.

⁴⁴ Cf. Les comptes rendus des assemblées annuelles dans le *Journal de statistique et revue économique suisse*.

⁴⁵ *Recueil des lois*, 1931, pp. 35-41.

⁴⁶ *Mémorial du Grand Conseil*, 1932 A, pp. 111, 607, 613; 1933, p. 176.

Mais ces sources ne sont pas utilisées par le Bureau de statistique pour développer une statistique plus diversifiée. Les bribes de correspondance conservées laissent d'ailleurs entrevoir une très faible disponibilité du Bureau de statistique pour répondre à des demandes de recherche émanant d'autres services de l'administration. La réponse-standard – du moins parmi celles conservées – est une fin de non-recevoir, justifiée par le manque de moyens, et le coût qu'occasionneraient les recherches demandées⁴⁸.

Il y a là un décrochage du Bureau de statistique qui doit être constaté. L'expliquer exigerait une étude plus approfondie.

4. La création du Bureau du contrôle de l'habitant

A la fin des années trente, la situation du Bureau de statistique est radicalement modifiée. L'origine de ces changements n'est cependant pas à rechercher dans une réflexion sur l'évolution des statistiques et des besoins dans ce domaine, mais dans une volonté politique de réorganiser l'ensemble de l'administration afin d'en diminuer le coût.

Cette réorganisation était un des points essentiels du programme de la coalition de droite qui remporta les élections en 1936, et mit fin au gouvernement de Léon Nicole. Elle fut immédiatement mise en oeuvre.

Lors de la séance d'assermentation des nouvelles autorités, le 7 décembre 1936, le nouveau président du Grand Conseil, William Martin, annonça la couleur: il «faudra chercher la solution dans la compression des dépenses en remettant à l'étude une réforme administrative qui réduise le nombre des fonctionnaires et concentre les services existants»⁴⁹. Le président du Conseil d'Etat, Adrien Lachenal, abonda dans ce sens.

Le débat sur la réorganisation administrative avait à nouveau pris de l'ampleur au début de l'année 1936. Le 16 mai 1936, François Perréard, futur Conseiller d'Etat, avait interpellé le gouvernement Nicole et réclamé la remise «à l'étude (cette fois-ci pour de bon) d'une vaste réforme administrative qui, dans mon esprit, devrait comporter à la fois une réduction du nombre des fonctionnaires et une concentration des services existants»⁵⁰. Dans sa réponse, avant les élections, le Conseil d'Etat sortant précisait qu'il avait un projet de réforme administrative. Il annonçait notamment que la création d'un bureau de l'habitant était à l'étude, «par la fusion de sept services cantonaux. Nous avons mis cette question à l'étude en voyant ce qui se passe dans d'autres administrations cantonales pouvant servir de modèle en Suisse, à Bâle, à Zurich en particulier» précisait Léon Nicole⁵¹.

Une fois élu, le nouveau Conseil d'Etat n'a pas perdu de temps. Lors de sa première séance, le 8 décembre 1936, il désigne trois conseillers d'Etat «pour procéder à l'étude de la réforme administrative»⁵². Deux semaines plus tard, le 23 décembre 1936, sur proposition du Département des finances et contributions, il autorise «la commission de réorganisation administrative de confier à la Société anonyme fiduciaire suisse toute expertise se rapportant à la réorganisation de l'administration»⁵³.

⁴⁸ Cf. *Fonds d'archives déposé à la Terrassière*, 7 boîtes provenant du Département du commerce (secrétariat général), cote 1123/13/4, numéros 1 à n, emplacement T1/59-5 rayon 2. Statistiques et recensement. 1^{er} carton *Statistique et recensement. Correspondance 1920/1929/1938/1948. T 1305/1*.

⁴⁹ *Mémorial du Grand Conseil*, 1936, p. 1401.

⁵⁰ *Idem*, p. 574.

⁵¹ *Idem*, p. 1111.

⁵² RC 580, p. 1717.

⁵³ RC 580, p. 1837.

Dans les mois suivants, cette société fiduciaire va livrer au Conseil d'Etat différentes études. Parmi celles-ci un *Rapport du 15.10.1937 sur la création d'un Bureau de contrôle de l'habitant*, élaboré en collaboration avec le professeur G. Misteli⁵⁴.

Ce rapport propose le regroupement de cinq services – statistiques et recensement, permis de séjour, service des électeurs, contrôle de l'assurance-chômage obligatoire, rôle des contribuables – dans un seul office, le Bureau du contrôle de l'habitant, dont le pivot serait un fichier général et unique de la population.

Ce rapport décrit les tâches des différents services qui devraient être regroupés, et propose pour chacun d'eux de nouveaux mandats.

Le travail du Bureau de statistique est décrit de manière très sommaire : « tenue de statistiques diverses (démographique, vinicole, des appartements vacants, ...) ». Les tâches prévues pour le Bureau de statistique dans le cadre du Contrôle de l'habitant ne sont guère différentes : statistique démographique; statistique des appartements vacants; statistique vinicole; statistique professionnelle des nouveaux permis étrangers; statistique de l'activité du Bureau de l'habitant. Un seul poste de commis est prévu pour ce travail.

Aucune réflexion sur le développement de la statistique n'accompagne cette réorganisation. La motivation de cette dernière est strictement d'ordre financier. Cela apparaît clairement lors des débats au Grand Conseil sur la loi du 11 janvier 1939 créant le Bureau du contrôle de l'habitant. L'objectif est défini ainsi : diminuer de 55 à 43 le nombre de fonctionnaires nécessaires à l'accomplissement des tâches ainsi réunies⁵⁵.

Suivant pour l'essentiel les recommandations de la Société anonyme fiduciaire suisse, la loi du 11 janvier 1939 prévoit le regroupement au sein du Bureau du contrôle de l'habitant des services suivants : fichier central de la population; permis de séjour; statistique et recensement; contrôle de l'assurance obligatoire contre le chômage; rôles électoraux.

Le Bureau du contrôle de l'habitant emménage au 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, qui devient ainsi le nouveau domicile du Bureau de statistique.

Dans un premier temps, le Bureau du contrôle de l'habitant fut placé sous l'autorité administrative du Conseiller d'Etat François Perréard, chef du Département des finances et contributions⁵⁶. Puis, dès le 1^{er} mai 1940, suite à la nomination de Jacques Auberson, substitut du procureur, à la tête du Contrôle de l'habitant, le Bureau fut rattaché au Département de justice et de police⁵⁷.

Un grand flou règne dès lors sur le sort effectif du Bureau de statistique, officiellement rattaché au Contrôle de l'habitant.

La lecture du *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* laisse supposer que le Bureau de statistique poursuit normalement ses activités précédentes. De 1939 à 1941, il continue à publier de brèves informations statistiques sur la population, les logements vacants et la production vinicole. En 1942, le *Rapport* annonce que, pour la première fois, les données sur la population reposent sur un

⁵⁴ Ce rapport, qui n'est pas encore classé, est conservé aux Archives d'Etat. Il nous a aimablement été communiqué par Monsieur Rosset.

⁵⁵ *Mémorial*, 1938, p. 1358.

⁵⁶ RC 590, 1938, p. 1584.

⁵⁷ RC 598, 1940, p. 601.

dépouillement systématique du fichier général du Contrôle de l'habitant. D'autres sources laissent par contre entendre que le Bureau de statistique aurait tout simplement été supprimé de 1939 à 1942⁵⁸.

Dans tous les cas, une chose semble certaine : au début de la Seconde Guerre mondiale, l'activité du Bureau de statistique est réduite à un strict minimum et même la continuité administrative est des plus ténues.

5. Vers l'indépendance et un renouveau

Formellement, ce n'est qu'à la fin 1946 que le bureau de statistique est séparé du Contrôle de l'habitant. Ce changement, présenté à l'origine comme « provisoire »⁵⁹, est sanctionné par l'arrêté du 24 décembre 1946 qui fait du Bureau cantonal de statistique un service au sein du Département du commerce et de l'industrie. L'arrêté établit un lien explicite entre cette décision et la création, quelques jours auparavant, du Bureau cantonal du logement⁶⁰. C'est en fait le fichier immobilier dont disposait le Bureau de statistique qui motive cette réorganisation.

Provisoirement, le Bureau de statistique fut installé dans les locaux du Bureau cantonal de surveillance des prix, au n° 1 de la Promenade du Pin. Dès 1948, un poste est à nouveau inscrit au budget de l'Etat. Selon une note déjà citée, le bureau de statistique fonctionnait en 1950 avec un préposé, deux commis, un mécanographe-sténo-dactylo, et une aide à la demi-journée⁶¹. De plus, dès 1947, le Bureau de statistique dispose d'une machine Power pour la perforation des cartes qui est utilisée pour traiter les renseignements fournis par le Contrôle de l'habitant⁶². La statistique démographique reste en effet la principale tâche du Bureau, qui demeure très modeste.

La réflexion sur l'importance des statistiques, le type de données souhaitables, et les réorganisations administratives nécessaires pour doter le canton de Genève d'un service de statistique moderne a cependant débuté plus tôt. Un rôle important dans cette évolution semble avoir été joué par Monsieur Robert Steimer, qui, futur directeur de l'office, sera durant l'après-guerre une des chevilles ouvrières dans la relance d'un Bureau cantonal de statistique.

Ainsi, dans un document de trois feuilles daté du 26 décembre 1941 et intitulé *Le Bureau cantonal de statistique, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*, Robert Steimer pose clairement les problèmes⁶³.

Son constat est sans ménagement : « De toutes les grandes villes ou cantons suisses, le bureau de Genève, vu son manque de documentation, ne peut fournir une indication précise sur la situation statistique générale de notre petite République. C'est le parent pauvre de la Confédération ».

Or, simultanément, Robert Steimer constate que chaque Département produit les statistiques dont il a besoin. Robert Steimer propose donc de centraliser ces moyens afin de permettre l'existence d'un véritable Bureau cantonal de statistique et d'assurer, sur le modèle bâlois, une publication mensuelle.

⁵⁸ Cf. une note non signée (mais dont Robert Steimer pourrait être l'auteur), datée du 3.10.1950, et figurant dans le dossier de la commission qui se pencha en 1950 et 1951 sur la réorganisation du Bureau cantonal de statistique, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT. Le 24 mai 1940, la Société anonyme fiduciaire suisse remet au Conseil d'Etat un *Examen d'ensemble sur le fonctionnement du bureau du contrôle de l'habitant* de 7 pages (in *Idem*). Ce rapport ne souffle mot du Bureau de statistique.

⁵⁹ RC 636, p. 2678.

⁶⁰ RC 636, p. 2580.

⁶¹ Note non signée du 3.10.1950, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

⁶² *Rapport de gestion*, 1947, p. 116.

⁶³ *Fond d'archives déposé à la Terrassière*, 7 boîtes, provenant du Département du commerce (secrétariat général), cote 11213/13/4, numéros 1 à n, emplacement T1/59-4 rayon 2. Statistiques et recensement. 1^{er} carton *Statistique et recensement. Correspondance 1920/1929/1938/1948. T 1305/1*, dossier Recensement 1937/1938/1948.

L'enjeu de la proposition est souligné : «L'organisation sociale d'après-guerre sera basée sur les chiffres d'aujourd'hui et si nous manquons de documentation, nos lois seront inapplicables et vouées à l'échec».

Ce renouveau se traduit également par une reprise des contacts à l'échelle nationale. En 1943, le Bureau de statistique de Genève adhère à l'Union des offices suisses de statistique (UOSS). La même année, l'UOSS tient son assemblée annuelle à Genève au palais Wilson, où le Bureau fédéral du recensement avait pris ses quartiers. Robert Steimer, présenté comme directeur du Bureau genevois, y fait un exposé sur *Le recensement de la population du canton de Genève*⁶⁴. En 1947, pour la première fois depuis 1930, les autorités genevoises sont représentées à l'assemblée annuelle de la Société suisse de statistique, avec Robert Steimer et Eugène Galland, directeur du Bureau cantonal de surveillance des prix et de l'Office cantonal du logement.

C'est dans ce contexte que se cristallise une volonté politique de développer le Bureau de statistique du canton de Genève. Elle est annoncée le 27 novembre 1948 lors de la cérémonie de prestation de serment du Conseil d'Etat nouvellement élu : «L'étude de la conjoncture, la préparation des lois sociales, les discussions sur les salaires et les prix rendent toujours plus nécessaire, voire indispensable, l'établissement de statistiques précises et exactes. Le Conseil d'Etat se propose d'étudier la réorganisation du Bureau cantonal de statistique, afin de mettre celui-ci en mesure de répondre aux exigences actuelles»⁶⁵.

Une commission est formée pour formuler des propositions. Elle est composée de Jean Treina, Conseiller d'Etat, Liebmann Hersch, professeur de statistique, Claudius Terrier, doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales, Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce de Genève et Robert Steimer du Bureau cantonal de statistique. Cette commission travaille de novembre 1950 à juin 1951, et rend son *Rapport* en novembre de la même année⁶⁶.

De toute évidence, la commission est soumise à des pressions contradictoires. D'un côté, Liebmann Hersch – en tout cas – rappelle le retard pris par Genève, et multiplie les exemples, dans le domaine démographique notamment, pour montrer l'importance de statistiques de qualité. De l'autre, les services de l'administration, sollicités pour collaborer plus étroitement avec le Bureau de statistique, ne semblent guère enchantés⁶⁷. De plus, le directeur de la Chambre de commerce, qui dispose d'un service statistique, défend résolument l'option d'un Etat «maigre», et souhaite limiter «la prospection du Bureau cantonal de statistique à des objectifs précis et d'utilité publique évidente de façon à éviter des dépenses qui ne seraient pas strictement indispensables»⁶⁸.

Néanmoins, la commission se met d'accord pour recommander un renforcement du Bureau cantonal de statistique. Sa tâche devrait être de fournir régulièrement, dans les domaines «éléments naturels», «population», «économie» et «administration», des données fiables et établies de manière à être comparables avec les données d'ores et déjà publiées par les offices de statistique de Zurich, Bâle et Berne. Dans ce but, le Bureau cantonal de statistique devrait être à la fois un lieu qui collationne les données établies par d'autres services publics, voire par la Chambre de commerce, ainsi qu'un organe qui émet des directives sur la manière d'établir ces données, afin de disposer de séries homogènes et comparables. Il est également proposé que le Bureau cantonal de statistique établisse quelques nouvelles séries, dans le domaine démographique avant tout, et qu'il calcule un indice cantonal du coût de la vie. Ces développements restent cependant très limités et il n'est pas question, pour l'heure, de faire du Bureau cantonal de statistique un lieu qui développe des analyses ou des recherches à partir des données disponibles ou de séries qu'il pourrait se proposer de constituer.

⁶⁴ *Forum statisticum*, numéro 4, septembre 1975.

⁶⁵ *Mémorial*, 1948, p. 1720.

⁶⁶ Ce document, ainsi que quelques procès-verbaux des séances de la commission, sont conservés in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT, ainsi que dans le Fonds d'archives de la Terrassière.

⁶⁷ Cf. par exemple procès-verbal de la séance du 16.1.1951 de la commission, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

⁶⁸ Procès-verbal de la séance de la commission, 17.4.1950, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

Les données recueillies par le Bureau cantonal de statistique devraient être publiées dans la *Feuille d'avis officielle*, pour celles qui ont besoin d'être communiquées rapidement, ou dans le *Rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat*. Une possible publication indépendante est également évoquée, mais l'objectif d'un annuaire de statistique n'est pas encore affirmé. Une commission consultative restreinte, composée de représentants des milieux de l'économie et de l'Université, devrait suivre le travail du Bureau cantonal de statistique.

Avec le travail de cette commission, une première impulsion est ainsi donnée à la modernisation du Bureau cantonal de statistique. On est cependant encore loin des perspectives suggérées en 1916 par le Conseil d'Etat, ou de celles évoquées par Robert Steimer dans sa note de 1941. De plus, il faudra plusieurs années avant que les changements souhaités ne s'inscrivent dans la réalité. La précipitation n'est pas à l'ordre du jour.

Troisième partie

De 1950 à nos jours : rattrapage et épanouissement

par Claude Lützelshwab ⁶⁹

1. Des prérogatives de contrôle et de collationnement (1950-1955)

La première moitié des années cinquante ne marque pas d'inflexion dans la politique suivie jusqu'alors. Selon le *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat* de 1950, le Bureau cantonal de statistique emploie quatre personnes. Un seul poste est toutefois mentionné au budget, celui de commis principal⁷⁰. Le Bureau de statistique est, à cette époque, sous la houlette de Robert Steimer, démographe autodidacte. Durant cette période de la vie du Bureau, le personnel n'est pas composé de collaborateurs de la branche, mais constitué principalement d'actifs qui, après avoir perdu leur travail lors de la crise des années trente, avaient été engagés au service de l'économie de guerre. C'est dans ce contexte et face à l'importance croissante de la statistique que la Commission d'experts de 1951 exprime, dans son rapport, son désir de voir le Bureau cantonal de statistique «disposer de fonctionnaires jeunes et qualifiés, placés sous l'autorité d'un chef de service ayant une formation scientifique qui lui permette non seulement de contrôler la rigueur des opérations statistiques mais encore d'assurer une fonction de direction dans l'ordre scientifique (commentaire analytique des statistiques, par exemple) comme dans l'ordre administratif»⁷¹. Le matériel à disposition est constitué d'une machine à perforer les cartes, d'une trieuse (acquise en 1950), d'une machine à calculer et de deux machines à écrire⁷². C'est avec ces moyens en personnel et en matériel que fonctionne le Bureau cantonal de statistique. Il travaille principalement, si ce n'est exclusivement, sur des statistiques démographiques, remplissant avant tout une fonction de dénombrement. Un reflet de ses activités nous est offert par les statistiques publiées dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*. Contrairement à l'exemple de 1918 mentionné ci-dessus, dans les années cinquante et jusqu'à leur «disparition» du *Rapport de gestion* en 1965, ces statistiques sont plus restreintes et ne concernent, à l'exception de la statistique sur les logements vacants, que le domaine démographique.

⁶⁹ Je tiens à remercier Jean-Emile Neury, Directeur de l'Office cantonal de la statistique et Dominique Frei, Directeur adjoint, pour leur accueil et leur disponibilité qui m'ont grandement facilité la tâche. J'adresse un merci particulier à Noël Gantelme, documentaliste de l'OCSTAT, pour les services rendus.

Ma gratitude va également à Michel Lanfranchi et Robert Pattaroni pour m'avoir accordé un entretien, ainsi qu'à Luc Raymond pour le soin apporté à la lecture de mon texte. Que ces personnes soient remerciées pour leurs suggestions, informations ou corrections.

⁶³ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat*, 1950, pp. 41 et 120.

⁷¹ *Rapport de la Commission d'étude pour le développement de la statistique*, Département du Commerce et de l'Industrie, Genève, novembre 1951, pp. 8-9, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

⁷² *Notes concernant le Bureau cantonal de Statistique*, 3 octobre 1950, Genève, (sans nom), p. 2, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

Hormis deux petits changements, l'apparition d'un commis de troisième classe dans le budget du Bureau de statistique de 1951⁷³ et le déménagement du Bureau cantonal de statistique au n° 2 de la rue Puits-Saint-Pierre – entraînant sa séparation physique du Bureau cantonal de surveillance des prix qui emménage aux Glacis-de-Rive⁷⁴ – rien ne vient bouleverser, durant cette phase, le fonctionnement du Bureau cantonal de statistique⁷⁵.

Le seul signe tangible pouvant dénoter quelque changement dans la perception du rôle de la statistique publique à Genève réside dans l'organisation, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1954, de l'Assemblée annuelle de l'Union des offices suisses de statistiques (UOSS)⁷⁶.

2. L'impulsion « universitaire » ou la mise en place des fondements modernes du Bureau cantonal de statistique. Une lente montée (1955-1962)

Le 1^{er} avril 1955, le Bureau cantonal de statistique est transféré au n° 4 de la rue des Glacis-de-Rive⁷⁷.

La période 1955-1962 est marquée à double titre par une impulsion « universitaire ». En 1955, puis en 1956 sont engagés les deux premiers universitaires, Michel Lanfranchi, juriste, et Luc Raymond, sociologue, disciple du professeur Féraud. En 1956, Lucien Féraud, professeur de statistique à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, rend son *Rapport sur le Bureau cantonal de statistique présenté à Monsieur le Président du Département du commerce et de l'industrie*⁷⁸.

2.1 L'élan extérieur

En mars 1956, une *Note concernant le Bureau de statistique*⁷⁹ adressée à Emile Dupont, Conseiller d'Etat, chargé du Département du commerce et de l'industrie, fait état d'un certain nombre de considérations et de doléances au sujet du Bureau cantonal de statistique. Les difficultés de coopération entre les différents services de l'administration d'une part, et le Bureau cantonal de statistique d'autre part, amènent l'auteur de la note à poser la question du statut légal de l'office, qui en est dépourvu, si l'on excepte la vieille loi de 1896, obsolète et inadaptée.

Pratiquement, au niveau de la production statistique, il constate qu'un mode coordonné d'élaboration des statistiques fait défaut, quand ne survient pas le problème de l'absence de compilations des données élémentaires par les différents services de l'Etat eux-mêmes. Aussi, l'auteur de la note propose-t-il la réorganisation du Bureau, composé dès lors de trois services : statistique générale,

⁷³ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat, 1951*, p. 41, et ce jusqu'en 1957, date à laquelle un chef de bureau apparaît au budget.

⁷⁴ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat, 1951*, p. 120.

⁷⁵ Rien, si ce n'est l'interpellation d'un député au Grand Conseil, lors d'un débat sur le budget de l'année 1952, demandant au chef du Département du Commerce et de l'Industrie, le Conseiller d'Etat Jean Treina, des explications sur l'augmentation du budget du Bureau cantonal de statistique. S'ensuit un débat sur la nécessité ou non de développer le Bureau, où la statistique devient l'enjeu des luttes sociales, et le Bureau, le symbole du risque d'une « prolifération » des services de l'Etat (*Mémorial du Grand Conseil, 1952*, I, pp. 655-662).

⁷⁶ Fonds d'archives déposé à la Terrassière, boîte provenant du Département du commerce (Secrétariat général), cote 1123/13/4, numéros 1 à n, emplacement T1/59-5, rayon 2. Statistiques et recensement. Sixième carton : *Correspondance diverse. Mécanisation 1954-1960*. Dossier *Correspondance*, document UOSS.

⁷⁷ Fonds d'archives déposé à la Terrassière, boîte provenant du Département du commerce (Secrétariat général), cote 1123/13/4, numéros 1 à n, emplacement T1/59-5, rayon 2. Statistiques et recensement. Sixième carton : *Correspondance diverse. Mécanisation 1954-1960*. Dossier *Correspondance*.

⁷⁸ Aujourd'hui, Département de l'économie publique.

⁷⁹ Note non signée (probablement de Robert Steimer), in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

documentation et études. Concrètement, il souhaite qu'un arrêté du Conseil d'Etat donne au Bureau cantonal de statistique «la possibilité de rechercher en collaboration avec les secrétaires de département et les chefs de services, la formule la plus adéquate pour établir les statistiques et la documentation»⁸⁰. Il demande qu'un statut légal permette au Bureau cantonal de statistique de centraliser toutes les données statistiques des départements. Cette loi devrait également s'appliquer à l'administration municipale. De plus, la loi du 16 juillet 1881 instituant un Bureau général du recensement devrait être abrogée. Les autres revendications concernent le budget (non obtenu), le personnel (insuffisant) et les locaux (trop exigus).

Le Conseiller d'Etat, Emile Dupont, ne reste pas insensible à ces revendications et, le 3 mai suivant, charge Lucien Féraud, professeur de statistique à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, d'établir «un rapport sur les tâches actuelles et futures du Bureau cantonal de statistique». Le 10 novembre de la même année, Lucien Féraud livre son rapport.

Dans ce dernier, le professeur Féraud dresse un état des lieux du Bureau cantonal de statistique, une brève comparaison internationale, et surtout pose les premiers jalons d'une réorganisation du Bureau. Partant du constat de la forte tendance à l'accroissement des relevés statistiques, Lucien Féraud s'interroge sur «deux problèmes fondamentaux»: Premièrement, le Bureau doit-il se cantonner, comme il l'a surtout fait jusqu'alors, dans un rôle de centralisateur, compilateur et éditeur du matériel statistique fourni par les différents services de l'administration sous une forme déjà élaborée ou doit-il rassembler le matériel brut et le travailler lui-même? Deuxièmement, faut-il séparer la production statistique de la Ville et du Canton, à l'instar des exemples bernois et zurichois?

Pour Lucien Féraud, ce ne sont point de vains débats théoriques qui peuvent dicter les choix à opérer, mais les arguments tirés de la pratique. A ce titre, il semble que les départements affichent clairement leur préférence en faveur d'un système centralisateur, confiant au Bureau cantonal de statistique les tâches d'élaboration de la statistique. En effet, face à l'évolution du canton, aux progrès des techniques, aux perfectionnements et aux extensions exigées, les différents services de l'administration préfèrent abandonner leurs prérogatives en matière d'élaboration statistique.

La même démarche dicte la réponse au deuxième problème soulevé. Il n'y a donc pas lieu d'envisager la création d'un office municipal de la statistique, si la Ville n'en émet pas le désir, mais, au contraire, tend à réduire ses propres travaux statistiques.

Lucien Féraud résume ainsi la conception d'ensemble du Bureau cantonal de statistique telle qu'elle se présente alors: il convient de poursuivre les tâches menées jusqu'à cette date tant pour la Ville que pour le Canton et de prendre progressivement la relève des différents départements dans l'élaboration des statistiques. Il s'agit dès lors de pourvoir à leur développement et à leur perfectionnement, de manière à éviter de se laisser distancer par les progrès techniques.

Ainsi s'opère une césure dans la conception du Bureau cantonal de statistique qui se voit reconnaître des prérogatives accrues. Désormais, le rôle de producteur de statistiques lui est entièrement dévolu. Il peut donc se consacrer à combler le retard accumulé par rapport aux offices des cantons ou villes de Bâle, Berne ou Zurich.

Il est clair cependant que les moyens à disposition à Genève sont extrêmement faibles. A titre de comparaison, Bâle-Ville qui compte une population de 210 000 habitants au début de l'année 1955, a vu les dépenses de son bureau de statistique, pour cette même année, s'élever à 212 500 francs et dispose d'un personnel de treize fonctionnaires et auxiliaires. Genève, pour 222 000 habitants,

⁸⁰ Note concernant le Bureau de statistique, mars 1956, Genève, p. 1, in SCS: *Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

a dépensé, la même année, environ 77 000 francs et a pu compter sur six fonctionnaires ou auxiliaires. La disproportion des moyens à disposition est flagrante⁸¹.

Lors de l'établissement de son rapport, le professeur Féraud a recueilli les sentiments du chef du Bureau cantonal de statistique, Robert Steimer, quant aux insuffisances qu'il a pu constater et aux améliorations nécessaires pour répondre aux besoins d'alors. Nous avons déjà mentionné les déficiences financières auxquelles il faut ajouter celles de personnel et des locaux. Sur le plan de l'effectif, les besoins concernent la « main-d'oeuvre » qualifiée, c'est-à-dire des éléments jeunes possédant une formation universitaire, voire de statisticien. Selon les vœux de Lucien Féraud, il est impératif que le poste « personnel » voie son effectif doubler en dix ans. En outre s'impose l'octroi de fonds à la bibliothèque, qui doit être complétée et tenue à jour.

Néanmoins, la première remarque de Robert Steimer rapportée par le professeur Lucien Féraud concerne l'impossibilité pour le Bureau cantonal de statistique de tenir à jour le fichier économique destiné à constituer un document de base sur toute l'économie du canton, incapacité préjudiciable à l'observation et à la connaissance de la vie économique de la République.

En ce qui concerne les publications, indépendamment de l'*Annuaire statistique de la Suisse* publié par le Bureau fédéral de statistique et de la *Vie économique* publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), des annuaires sont publiés par les villes et/ou cantons suivants : Zurich, Bâle, Berne, Tessin, Lucerne, Argovie, Neuchâtel et Bienne. Rien de tel à Genève. Aussi le professeur Féraud procède-t-il à quelques suggestions. Il serait souhaitable de publier un annuaire tous les cinq ans, s'intercalant entre les années de recensement, afin de publier les résultats de façon programmée. Mensuellement, un bulletin, présentant les données sous forme de graphiques, devrait être édité afin de compléter la publication de la Chambre de commerce. De plus, il revient au Bureau cantonal de statistique de mettre à disposition des personnes extérieures sa documentation et ses machines pour des études, recherches ou monographies sur des domaines divers (évolution de la population, évolution du nombre moyen de pièces par habitant, sondage d'opinion publique, statistiques des personnes nécessiteuses, invalides, etc.). Lucien Féraud ajoute que « le Bureau cantonal de statistique devrait devenir le centre local de documentation le plus complet et le plus accessible, au moins pour ce qui est des données relatives à la Suisse »⁸².

En se basant sur la conception du Bureau cantonal de statistique énoncée ci-dessus, « en tenant compte du besoin croissant d'informations statistiques qui se manifeste universellement et aussi de la nécessité de fournir des bases précises aux études en cours sur l'économie du canton et sur son développement »,⁸³ Lucien Féraud formule ses conclusions au nombre desquelles figurent la nécessité de planifier rationnellement les travaux du Bureau cantonal de statistique plusieurs années à l'avance et la création d'une commission consultative⁸⁴, reprenant une idée déjà à l'ordre du jour du rapport de la Commission de 1951.

⁸¹ FÉRAUD Lucien. *Rapport sur le Bureau cantonal de statistique présenté à Monsieur le Président du Département du Commerce et de l'Industrie*, novembre 1956, Genève, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT, p. 3.

⁸² FÉRAUD Lucien, *op. cit.*, p. 16.

⁸³ FÉRAUD Lucien, *op. cit.*, p. 17.

⁸⁴ Une commission consultative de statistique serait créée sous l'autorité du Président du Département du commerce et de l'industrie. Elle comprendrait notamment : un représentant du Président du Département du commerce et de l'industrie, qui la présiderait, un représentant de la Ville de Genève, le directeur de la Chambre de commerce, le chef du Bureau cantonal de statistique et un professeur de l'Université. Elle pourrait faire appel à des experts extérieurs (FÉRAUD Lucien, *op. cit.*, p. 16).

2.2 L'étincelle intérieure

Cette volonté d'aller de l'avant, commune à Messieurs Féraud, Dupont et Steimer, se concrétise dès 1955, date de l'entrée du premier universitaire, Michel Lanfranchi. Le but de cet engagement est dénué de toute ambiguïté. Il s'agit de désenclaver le Bureau cantonal de statistique, de le dynamiser par un apport de sang neuf et de développer les travaux statistiques de façon scientifique.

A cette époque, les statistiques élaborées concernent toujours, presque exclusivement, le champ démographique. La statistique des logements vacants occasionne, à elle seule, des «combats homériques» avec le Département des travaux publics et la statistique de la population relève, de l'aveu même de Michel Lanfranchi, du «haut folklore». En effet, les outils de l'époque, la trieuse à cartes perforées surnommée aussi «machine à tricoter», par exemple, ne présentent pas les facilités des outils actuels et les données fournies par le Bureau du contrôle de l'habitant sont bien souvent aléatoires. Un embryon de statistiques économiques apparaît en 1956 : on établit des cartons avec les informations économiques glanées ici et là, produisant ainsi des grilles.

C'est alors qu'est confiée aux deux premiers universitaires engagés (le deuxième, Luc Raymond, l'est en 1956) la tâche d'élaborer les conditions propres à l'établissement d'une infrastructure nouvelle, socle d'un Bureau cantonal de statistique moderne.

Suite à la décision de doter le Bureau cantonal de statistique d'un équipement mécanographique, nos deux universitaires sont chargés d'établir le cahier des charges pour les entreprises soumissionnaires. En d'autres termes, cela équivaut à déterminer un programme de travail, puisque chaque opération ou tableau désiré demande à être caractérisé préalablement⁸⁵. Le rapport⁸⁶, déposé en 1959, est accompagné d'un second rapport plus général. Et les deux auteurs de s'expliquer : «S'il est essentiel de doter un service d'un équipement mécanographique adéquat, il est non moins essentiel de définir dans quel cadre s'inscrit cette notable amélioration afin que l'on sache qu'elle n'est pas disproportionnée au but recherché; l'heure est donc bien choisie pour reconnaître la voie que nous désirerions suivre afin qu'avec l'accord et l'appui de nos autorités, Genève possède un bureau de statistique moderne, efficace et adapté aux besoins de l'administration publique et de l'économie privée»⁸⁷.

En introduction de leur rapport de 1959, les deux auteurs soulignent, et cela dépasse la simple formule d'usage, «les efforts efficaces du Président du Département du commerce, de l'industrie et du travail pour doter le bureau d'un statut définitif, efforts dont les présents rapports sont une heureuse conséquence puisque préparatoires à l'installation d'un nouvel équipement mécanographique»⁸⁸.

Ce document est très précieux puisqu'il vise, selon les termes de ses auteurs, à réaliser les conclusions du rapport du professeur Féraud. Et concrètement, les deux auteurs passent en revue les tâches du Bureau cantonal de statistique, son programme d'activité et son organisation. A titre de rappel, les principales tâches du Bureau sont énumérées :

- l'enregistrement des informations nécessaires à toute étude du développement démographique et économique du canton,
- le regroupement systématique de tous les travaux statistiques élaborés dans les divers services de l'administration cantonale et municipale,

⁸⁵ Le choix s'opérera entre *IBM* et *BULL* dont les machines se différencient alors par des philosophies divergentes. Chez *BULL*, une machine est attribuée à chaque fonction, tandis que chez *IBM*, une machine réalise plusieurs fonctions. C'est *BULL* qui sera finalement choisi.

⁸⁶ Nous n'avons malheureusement retrouvé ce rapport ni à l'Office cantonal de la statistique, ni dans les archives du Département de l'économie publique, déposées à la Terrassière.

⁸⁷ *Rapport général sur le Bureau cantonal de statistique*, juin 1959, Genève, p. 1 (sans nom).

⁸⁸ *Rapport général sur le Bureau cantonal de statistique*, juin 1959, Genève, p. 1.

- la mise au point d'un service de publications périodiques à destination de l'administration et des particuliers,
- l'organisation d'un fichier de documentation générale pour le canton centralisant tous les renseignements, principalement statistiques, émanant des secteurs public et privé,
- l'organisation d'une bibliothèque,
- les études et travaux de recherche basés sur la documentation à disposition ou à l'occasion de demandes spéciales⁸⁹.

Le programme d'activité se répartit entre les deux sections principales, à savoir la démographie et l'économie.

Dans le domaine démographique, outre le recensement de la population du 1^{er} décembre 1960⁹⁰, l'accent est porté, à court terme (jusqu'en 1961) sur l'étude du mouvement migratoire (grâce à un programme de rationalisation des techniques de tri dans l'exploitation des cartes perforées) et du mouvement naturel (les données chiffrées émanant du Bureau de l'habitant étant par trop insuffisantes). Il s'agit également de «rechercher les moyens de créer des statistiques valables des professions et de la famille».

«Ce n'est que très récemment que les études économiques ont été poussées d'une façon quelque peu systématique, et encore ce n'est qu'un début; pourtant les problèmes à traiter sont de loin les plus nombreux, parfois les plus complexes, et ceux dont la source ne sera, par définition, jamais tarie. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant sans retard si l'on tient à ce que le bureau dispose rapidement d'une documentation importante enfin à jour»⁹¹. Ce constat clair et sans appel annonce bien le début d'une ère nouvelle.

En attendant, le relevé des statistiques en 1959 se limite encore aux mercuriales (relevé hebdomadaire des prix des marchés), au relevé mensuel des prix pour le calcul de l'indice suisse des prix à la consommation⁹², au rassemblement des données pour la statistique des budgets familiaux (le reste des opérations étant réalisé à Berne), à la statistique annuelle des écoliers de l'enseignement primaire, à deux statistiques concernant le logement (thème pérenne des statistiques genevoises touchant un problème chronique)⁹³ et à la mise au point de la statistique des travaux publics. La liste des activités à entreprendre à court terme, c'est-à-dire jusqu'en 1961, comprend d'ores et déjà quinze objets, parmi lesquels nous pouvons relever l'organisation et la réalisation, sur le terrain, du recensement fédéral de la population et des logements de 1960, la mise en chantier de la statistique du génie civil, le calcul d'un indice de la construction, l'amélioration de la statistique du registre foncier et la mise à l'étude d'une statistique du chômage.

Il s'agit donc principalement de statistiques concernant le domaine de la construction ou du logement au sens large, ainsi que des travaux de documentation. A plus long terme, deux tâches s'ajoutent à la réalisation d'un annuaire, la centralisation et l'organisation progressives de l'ensemble des statistiques administratives genevoises et le regroupement graduel de la documentation des secteurs public et privé. Un certain nombre de ces travaux statistiques répond à des exigences fédérales (travaux pour les recensements, budgets familiaux, etc.).

⁸⁹ *Rapport général sur le Bureau cantonal de statistique*, juin 1959, Genève, pp. 1-2.

⁹⁰ Les recensements fédéraux se font tous les dix ans : celui de la population et des logements, les années en 0 et celui des entreprises, les années en 5 (pour ce dernier, à partir de 1955, suite à l'arrêté de l'Assemblée fédérale du 14 juin 1954 concernant l'exécution périodique d'un recensement des entreprises).

⁹¹ *Rapport général sur le Bureau cantonal de statistique*, juin 1959, Genève, p. 4.

⁹² Seuls sont relevés les prix de l'alimentation, des combustibles de chauffage et des loyers. Le calcul de l'indice est fait par l'OFIAMT à Berne.

⁹³ Il s'agit de la statistique des logements vacants et de celle de l'offre et de la demande d'appartements.

BUREAU CANTONAL DE STATISTIQUE GENÈVE



ANNUAIRE DE STATISTIQUE 1962

DÉPARTEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

INTRODUCTION

Au mois de décembre 1962 paraissait le premier numéro des «Informations statistiques» du canton de Genève.

Ce bulletin a rencontré auprès des milieux de l'industrie et du commerce comme auprès des administrations et du public un accueil favorable, devenant rapidement un instrument de travail apprécié.

Les «Informations statistiques» ne se bornent pas à présenter, mois après mois, un aperçu de l'activité économique de notre canton, mais évoquent parallèlement certains aspects de la conjoncture en Suisse et à l'étranger.

Notre but, en élaborant le présent annuaire, est de faciliter la recherche de données statistiques, rendue difficile jusqu'à ce jour par la dispersion des différents éléments.

A l'heure où la surexpansion économique préoccupe tant les pouvoirs publics que les milieux privés, l'ouvrage apparaît comme un baromètre nécessaire de l'évolution de notre économie.

Limité encore à des indications de caractère général, ce premier volume n'a pas la prétention d'embrasser l'ensemble des matières. De nouvelles éditions viendront le compléter par une plus riche information.

Au service de la population et toujours perfectible, il demeurera fidèle à la devise que nous nous sommes imposés: aider et enrichir.

André RUFFIEUX

*Conseiller d'Etat chargé du département
du commerce, de l'industrie et du travail*

L'organisation du Bureau nécessaire à ce programme d'activité est ramenée à quatre principes qui régiront par la suite toute son évolution : la division du travail, un personnel qualifié, des moyens techniques et de la place.

Ainsi, la structure du Bureau devrait être divisée en plusieurs sections, à savoir : direction, démographie, économie et documentation. Ceci étant présenté non pas comme une solution idéale, mais davantage comme un but à réaliser.

Il convient de relever l'évolution positive du personnel qui a doublé en trois ans (1956-1959), passant de 6 à 12 employés. Toutefois, pour parachever ce processus, les besoins d'un personnel qualifié et spécialisé sont réaffirmés. Il est important également qu'il soit assez jeune afin d'être en mesure d'effectuer un complément de formation professionnelle par des cours d'initiation aux méthodes statistiques.

En ce qui concerne les moyens techniques, «deux faits [...] prouvent la volonté qui existe aujourd'hui de voir le Bureau cantonal de statistique jouer enfin pleinement son rôle»⁹⁴. D'une part, l'acquisition récente d'un matériel nouveau (machines à écrire électriques, machines à photocopier, à polycopier, etc.), d'autre part, l'acceptation de principe de doter le Bureau d'un parc mécanographique moderne, ce que les auteurs du rapport présentent comme «incontestablement une date importante dans l'histoire du bureau».

Dernière doléance, celle concernant l'obtention dans un court délai d'un espace supplémentaire indispensable au bon fonctionnement du Bureau. La solution ne tardera pas à venir, puisqu'en novembre 1962, le Bureau emménage au n° 8 de la rue du 31-Décembre.

Manifestement, quel que soit le niveau envisagé, la période 1955-1962 voit la cristallisation de volontés diverses de mettre sur pied un Bureau cantonal de statistique moderne, dynamique et compétent, cristallisation qui se traduit pratiquement dans la mise en place des infrastructures nécessaires à cette éclosion. L'importance des moyens accordés aux responsables du Bureau cantonal de statistique par les autorités politiques en témoigne.

Il convient encore de retenir deux faits de cette période charnière. En 1958, le Bureau cantonal de statistique quitte sa dépendance administrative envers le Bureau cantonal de surveillance des prix et Robert Steimer entre en fonction en qualité de chef de service. C'est la reconnaissance officielle d'une situation de fait, puisque, depuis le début des années quarante déjà, Robert Steimer se démène pour créer un véritable Bureau de statistique.

3. Le décollage (1963-1975)

3.1 Restructuration interne

Cette nouvelle période voit la poursuite des efforts menés dès la deuxième moitié des années cinquante.

Une note de service de février 1964 nous apprend que, depuis le mois de novembre de l'année précédente, une réorganisation complète du Bureau cantonal de statistique est à l'étude, réorganisation qui pour des raisons pratiques est menée en deux temps. La première étape, objet de la note d'alors, «fixe la nouvelle structure administrative et la voie de service qui en découle et détermine les responsabilités administratives des cadres»⁹⁵. La deuxième envisage la réforme des méthodes de travail, des responsabilités professionnelles de chacun.

⁹⁴ *Rapport général sur le Bureau cantonal de statistique*, Genève, juin 1959, p. 7, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

⁹⁵ *Note de service du 1^{er} février 1964*, p. 1, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

Cette réorganisation a pour objectif une meilleure répartition des responsabilités administratives et ensuite professionnelles, à travers «la constitution de services nettement différenciés dont la cohésion est assumée par la direction et plus particulièrement par deux organes de coordination, l'un chargé des problèmes généraux, l'autre des problèmes posés par l'introduction de nouvelles tâches ou de recherches spécialisées»⁹⁶.

Concrètement, la nouvelle structure du Bureau cantonal de statistique se présente ainsi : la direction, la sous-direction, la commission de la recherche et de l'organisation, le groupe des chefs de service et le secrétariat de direction. S'ajoutent quatre services de statistique proprement dits, à savoir le service démographique, les problèmes économiques – répartis dans deux services, ce qui témoigne de l'importance prise par ce domaine – et les services communs (bureaux des enquêtes, des machines, de la dactylographie et bibliothèque). Les services communs assument également la direction des recensements.

Le service démographique conserve les statistiques qui présentent un caractère économique-démographique (chômage, main-d'oeuvre). Le service économique I couvre la consommation, la statistique et l'indice des prix et les statistiques financières (comptabilité cantonale, fiscalité, etc.). Quant au service économique II, il travaille sur la statistique de la construction et plus généralement sur toutes les statistiques liées à l'urbanisme. Les trois premiers services, qualifiés de services techniques, «sont chargés de l'élaboration de la documentation statistique, de la préparation de méthodes d'analyse permettant son interprétation et de la poursuite d'études ou enquêtes relevant de leurs spécialités»⁹⁷.

Il devient dès lors de plus en plus courant de voir des cadres du Bureau être appelés à participer à des commissions d'experts du Conseil d'Etat ou à des groupes techniques assistant des commissions du Grand Conseil⁹⁸.

Cette organisation ressemble déjà à celle qui prévaut actuellement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique visant à doter le Bureau cantonal de statistique des structures de fonctionnement en adéquation avec les objectifs de développement de la statistique. Le personnel universitaire est accru – en 1966, il y a quatre universitaires parmi les quinze employés – et l'année 1965 voit l'acquisition du premier ordinateur, un *Gamma 30 Bull-GE*, permettant «non seulement d'augmenter le volume des travaux traités, mais aussi de recourir aux procédures complexes de l'analyse statistique»⁹⁹.

3.2 Premières publications

Au mois d'octobre 1962 paraît le premier numéro des *Informations statistiques* du canton de Genève, bulletin mensuel présentant un choix des principales statistiques genevoises. Selon les propos de Monsieur André Ruffieux, Conseiller d'Etat chargé du Département du commerce, de l'industrie et du travail, «ce bulletin a rencontré auprès des milieux de l'industrie et du commerce comme auprès des administrations et du public un accueil favorable, devenant rapidement un instrument de travail apprécié. Les *Informations statistiques* ne se bornent pas à présenter, mois après mois, un aperçu de l'activité économique de notre canton, mais évoquent parallèlement certains aspects de la conjoncture en Suisse et à l'étranger»¹⁰⁰.

⁹⁶ Note de service du 1^{er} février 1964, p. 1, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

⁹⁷ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 1965*, p. 145.

⁹⁸ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 1965*, p. 145.

⁹⁹ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 1965*, p. 146.

¹⁰⁰ Bureau cantonal de statistique, *Annuaire de statistique 1962*, («Introduction», André Ruffieux), Genève.

INFORMATIONS STATISTIQUES GENÈVE

Octobre 1962

BUREAU CANTONAL DE STATISTIQUE

DÉPARTEMENT DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL



INTRODUCTION

L'extraordinaire accroissement de notre population et le développement économique intense du canton au cours de ces dernières années ont conduit le Conseil d'Etat à envisager, il y a quelque temps déjà, la création d'un bulletin d'informations statistiques.

L'idée a fait son chemin depuis lors et le premier numéro de cette publication sort de presse.

Le lecteur y trouvera un ensemble de données statistiques intéressant le canton et la ville de Genève. Il y puisera certaines indications relatives à la Confédération et à divers pays étrangers, lui permettant ainsi d'avoir une vue rapide sur quelques aspects importants de la conjoncture internationale.

En principe, seules des séries mensuelles sont prises en considération, bien que, le cas échéant, des données trimestrielles ou annuelles puissent faire également l'objet de tableaux. Ce type de données sera publié ultérieurement dans un annuaire qui fournira une documentation complète sur la situation du canton.

Pour bien marquer l'évolution de cette situation et donner une signification à des chiffres qui, pris isolément, n'en auraient guère, des données rétrospectives sont reproduites dans la plupart des cas. Enfin, pour quelques séries importantes, des graphiques destinés à faciliter le diagnostic des tendances récentes viendront par la suite illustrer le bulletin.

Prochainement, un fascicule intitulé « Définitions et Méthodes » sera publié. Il indiquera la source, la définition et le mode d'élaboration de toutes les séries contenues dans le bulletin mensuel, auxquels seront encore ajoutés divers renseignements méthodologiques.

Les premiers numéros du bulletin auront un caractère provisoire et pourront être modifiés pour tenir compte des critiques et suggestions éventuelles que les principaux intéressés sont invités à transmettre au Bureau Cantonal de Statistique.

Des efforts devront, bien entendu, encore être faits pour enrichir la documentation disponible, mais il n'en demeure pas moins que cette publication jouera très certainement dès à présent un rôle utile d'information.

A. RUFFIEUX

*Conseiller d'Etat chargé du Département
du Commerce, de l'Industrie et du Travail*

L'année suivante, en 1963, le Bureau cantonal de statistique publie l'*Annuaire de statistique 1962* dans le but «de faciliter la recherche de données statistiques, rendue difficile jusqu'à ce jour par la dispersion des différents éléments». Et le Conseiller d'Etat André Ruffieux de préciser : «A l'heure où la surexpansion économique préoccupe tant les pouvoirs publics que les milieux privés, l'ouvrage apparaît comme un baromètre nécessaire de l'évolution de notre économie»¹⁰¹. Contrairement au cas de figure «classique», ce n'est pas la crise, mais l'expansion économique qui suscite, sinon des inquiétudes, du moins des questions durant les années soixante, et cela jusqu'à l'inflexion de 1972. Ainsi la demande de statistique prend-elle ses racines dans une période de prospérité, avant de connaître une deuxième impulsion engendrée, cette fois, par la récession économique.

Le directeur du Bureau cantonal de statistique de l'époque, Robert Steimer, cite quant à lui Baudelaire, dans son préambule aux lecteurs : «Tout est nombre, le nombre est dans Tout», puis il rappelle une définition commune de la statistique : «L'ensemble des méthodes ayant pour but l'étude numérique des collectivités, des groupes de faits de même nature, quels que soient d'ailleurs les faits : êtres, choses ou phénomènes les plus divers» et surtout énonce : «Dans tous les domaines, la statistique substitue à la seule intuition la précision utile»¹⁰².

Au sommaire de ce premier annuaire, le lecteur trouvera les rubriques suivantes : population, main-d'oeuvre, construction, évolution des prix, finances de l'Etat et activité des services publics. On fait d'ailleurs la part belle aux statistiques démographiques qui composent, à elles seules, la moitié de l'annuaire. La plupart de ces séries statistiques couvrent la période 1930-1962. On peut y ajouter des données sur les surfaces cultivées, le mouvement touristique, les transports, les effectifs des écoles ou de l'hôpital cantonal, etc.

3.3 Des activités diversifiées

Dans les années soixante, les activités statistiques du Bureau concernent premièrement la démographie. On travaille alors à l'établissement d'une statistique du mouvement de la population (mouvements naturel et migratoire) donnant lieu à l'élaboration de tableaux chronologiques et analytiques. Ces différentes opérations permettent également le calcul périodique d'états de la population. Souvenons-nous que, durant la période 1950-1970, la Cité de Calvin connaît une croissance démographique importante : «Ne parlait-on pas, vers 1965, d'une Genève future de huit cent mille habitants ?»¹⁰³.

Si le comptage de la population est depuis toujours la fonction fondatrice de la statistique, il est à cette époque, de plus en plus, complété par des relevés statistiques proprement économiques. Ce sont les secteurs de la construction et du logement qui sont alors privilégiés. «Les constructions terminées ou mises en chantier sont examinées sous des angles divers, comme d'ailleurs les requêtes déposées et les autorisations délivrées. Quant au logement, il donne lieu à un certain nombre d'enquêtes, tel l'enregistrement permanent de la demande de logements (grâce à la collaboration des milieux immobiliers), tels encore les prix (moyens) de location pratiqués»¹⁰⁴.

Outre l'établissement de statistiques à caractère cantonal, le Bureau collabore aux relevés statistiques relatifs à l'ensemble de la Confédération. A ce titre, il participe aux enquêtes fédérales sur les prix et sur la consommation (étude des budgets des ménages)¹⁰⁵ et dirige les recensements fédéraux de la population et des entreprises à l'échelon local.

¹⁰¹ Bureau cantonal de statistique, *op. cit.*, («Introduction», André Ruffieux), Genève.

¹⁰² Bureau cantonal de statistique, *op. cit.*, («A nos lecteurs», Robert Steimer), Genève.

¹⁰³ BINZ Louis. *Brève histoire de Genève*, Genève, 1981, p. 74.

¹⁰⁴ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 1965*, p. 146.

¹⁰⁵ Pour mémoire, notons que c'est en juillet 1967 qu'est publié pour la première fois l'indice genevois des prix à la consommation, suite à plusieurs demandes ou interpellations de députés du Grand Conseil (*Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1967*, Genève, p. 203; *Mémorial du Grand Conseil*, 1963, I, pp. 1380-1382 et 1966, II, pp. 1067-1070).

Ces divers aspects constituent le gros du travail, auquel il est possible d'ajouter la collecte, et parfois l'analyse, des statistiques économiques établies par d'autres organismes, ainsi que les premiers balbutiements des statistiques sociales ou médicales, comme l'illustre le cas des statistiques de la clinique de Bel-Air.

Les tâches du Bureau cantonal de statistique ne se bornent cependant pas à l'élaboration et à la centralisation de statistiques. Il entreprend également de nombreuses recherches, études ou enquêtes, à caractère local, qui lui sont confiées par (ou qu'il mène conjointement avec) l'un ou l'autre des départements de l'administration cantonale, principalement dans le domaine de l'économie. La deuxième moitié des années soixante voit ainsi le Bureau travailler sur la prévision conjoncturelle, celle des recettes fiscales ou des dépenses de l'Etat, les grands travaux, l'abstentionnisme,¹⁰⁶ la révision des allocations familiales, etc. On peut encore citer pour l'année 1968, le projet d'un rapport économique.

L'élaboration et la publication, en 1969, par le Service cantonal de statistique¹⁰⁷, de ce rapport de plus de deux cents pages, intitulé : *Quelques aspects du développement de l'économie genevoise*, illustre à merveille le caractère multiple des fonctions attribuées désormais au Service cantonal de statistique, qui dépassent largement celles de simple producteur de statistiques, aussi diversifiées soient-elles. En l'absence de tout organisme chargé d'étudier la conjoncture économique ou d'économistes employés par l'Etat dans ce but, le Service cantonal de statistique fera plus que suppléer à ce manque. Dans la conjoncture de forte croissance économique de l'époque, les besoins en analyse économique sont pressants, aussi le Service joue-t-il également un rôle, si ce n'est de conseiller économique, du moins de « baliseur », attirant l'attention des pouvoirs publics sur des aspects méconnus de l'économie genevoise.

Parmi les idées-forces du rapport mentionné ci-dessus, celles de *base économique* et d'*activités motrices, génératrices de revenus* peuvent être soulignées. La notion de *base économique* désigne l'ensemble des branches d'activité orientées vers l'extérieur par opposition à « celles qui ne jouent qu'un rôle local, et dont la croissance est entraînée par celle des premières »¹⁰⁸. Deux groupes d'activités constituent la *base économique* de Genève : d'une part, les branches industrielles, et, d'autre part, cinq secteurs économiques qui exercent les uns sur les autres des effets d'entraînement (les banques, les organisations internationales, le commerce de gros, l'industrie hôtelière et l'aéroport). Les banques, les organisations internationales et le commerce constituent, par ailleurs, les branches économiques qui ont connu le développement le plus rapide les dix ou quinze années précédentes. Il est dès lors aisé d'établir un lien avec la deuxième notion proposée, soit *les activités génératrices de revenus*. A ce titre, une des originalités du rapport consiste en la mise en évidence du rôle économique des organisations internationales dans le développement de l'économie genevoise en général et comme génératrices de revenus en particulier.

Par ces différentes contributions, le Service cantonal de statistique participe à la politique économique et sociale de l'Etat qui connaît alors une expansion croissante.

Le Service cantonal de statistique collabore également de façon régulière ou ponctuelle avec des organismes tels que l'OFIAMT, le BIT ou même l'UNESCO auprès de laquelle deux collaborateurs ont été affectés, alternativement, de 1962 à 1968, pour effectuer des missions d'assistance technique de quelques mois dans divers Etats africains.

¹⁰⁶ Phénomène national, l'abstentionnisme connaît une acuité particulière à Genève.

¹⁰⁷ En 1966, le Bureau cantonal de statistique change d'appellation et devient le Service cantonal de statistique selon le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale. Ce changement de nom, service en lieu et place de bureau, est intervenu dans le cadre d'une opération générale de nouvelle dénomination des services de l'administration. Cette modification a été opérée sans que la loi ait été modifiée (23.12.1966 - B 4 1; l'article 8 mentionne que le DEP comprend le SCS). Ainsi la loi qui régit le Service cantonal de statistique est-elle toujours celle du 22 février 1896.

¹⁰⁸ Service cantonal de statistique, *Quelques aspects du développement de l'économie genevoise*, Genève, août 1969, chapitre II, « Vue d'ensemble », p. 5.

POPULATION

Etat de la population

Total	1993	1994	1995	1996
Hommes	160 176	162 003	163 081	164 081
Femmes	204 788	205 558	207 171	208 361
Strangers	254 314	248 075	247 451	247 951
Changements	149 882	149 034	151 595	152 798
avec pertes et renouvellement	707 003	704 404	707 580	710 780
avec double comptage	25 777	27 580	28 522	29 580
autres étrangers	21 673	21 907	22 310	22 510
Age 0-14	49 439	48 770	49 082	49 415
15-64	254 231	256 002	257 015	258 015
65 et +	53 634	54 190	54 485	54 665
0-14	207	177	157	137

Mouvements de la population

Gain total	471	474	474	474
Nécessaires	3 124	3 124	3 124	3 124
Excédents	2 653	2 650	2 650	2 650
Immigrés	2 210	2 210	2 210	2 210
Emigrés	1 169	1 169	1 169	1 169
Netto	1 041	1 041	1 041	1 041

EMPLOI

Employés	1993	1994	1995	1996
Secteur privé	4 249	4 249	4 249	4 249
Secteur public	100 231	100 231	100 231	100 231
Total	104 480	104 480	104 480	104 480

Marchés de travail	1993	1994	1995	1996
Marchés de travail	10 888	10 888	10 888	10 888
Marchés de travail	16 585	16 585	16 585	16 585
Marchés de travail	72	72	72	72
Marchés de travail	490	490	490	490

SANTÉ PUBLIQUE

Mortalité en personnes vivantes	1993	1994	1995	1996
Changements	180 861	180 861	180 861	180 861
Fluctuations	200 130	200 130	200 130	200 130
Evénements juridiques relatifs	347 451	347 451	347 451	347 451
Logement	101 595	101 595	101 595	101 595
Changements	28 522	28 522	28 522	28 522
Changements	49 082	49 082	49 082	49 082
Changements	22 310	22 310	22 310	22 310
Changements	49 415	49 415	49 415	49 415
Changements	258 015	258 015	258 015	258 015
Changements	54 665	54 665	54 665	54 665
Changements	137	137	137	137

DOMAINE BÂTI (suite)

1993	1994	1995	1996
1 029	1 029	1 029	1 029
170	170	170	170
273	273	273	273
365	365	365	365
401	401	401	401
1 109	1 109	1 109	1 109
1 100	1 100	1 100	1 100
1 100	1 100	1 100	1 100
216	216	216	216
231	231	231	231

OCSTAT 1896-1996
100 ANS D'INFORMATION STATISTIQUE PUBLIQUE...
en compte pour l'avenir.

1996

Mémento statistique du canton de Genève

OCSTAT OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

1993	1994	1995	1996
117 000	117 000	117 000	117 000
15 769	15 769	15 769	15 769
14 270	14 270	14 270	14 270
8,3	8,3	8,3	8,3
795	795	795	795
11 000	11 000	11 000	11 000
1 458	1 458	1 458	1 458
1 000	1 000	1 000	1 000
2 269	2 269	2 269	2 269
1 410	1 410	1 410	1 410
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 180
2 911	2 911	2 911	2 911
2 705	2 705	2 705	2 705
815	815	815	815
245,5	245,5	245,5	245,5
1 084	1 084	1 084	1 084
200,1	200,1	200,1	200,1
2 278	2 278	2 278	2 278
2 029	2 029	2 029	2 029
1 302	1 302	1 302	1 302
1 628	1 628	1 628	1 628
1 263	1 263	1 263	1 263
5 180	5 180	5 180	5 1

Autre exemple de coopération de la part du Service cantonal de statistique, sa contribution à la mise en place d'une étude sur la région franco-genevoise, entreprise et dirigée, dès 1971, par l'Institut universitaire d'études européennes et cela bien avant la valorisation des entités régionales dans le cadre de la construction européenne. C'est une réalisation à mettre au crédit de l'Institut universitaire d'études européennes que dirige Denis de Rougemont, à laquelle le Conseil d'Etat s'associe par une participation financière.

Différents travaux seront menés sur la population, l'économie et la société des régions franco-genevoise et lémano-alpine. Il est possible de citer, entre autres, «L'analyse du tissu des échanges, des flux de biens et services, des polarisations, dans lesquels Genève, à côté ou à cause de sa fonction internationale, est étroitement imbriquée»¹⁰⁹. Dans les années septante, cette collaboration trouve des prolongements dans les domaines des transports, des travailleurs frontaliers, des échanges commerciaux, des relations culturelles et des institutions. Elle n'aboutira toutefois pas à la publication d'un atlas régional franco-genevois, comme prévu. Il faudra attendre 1994 pour pouvoir disposer d'un tel document, produit cette fois d'une collaboration entre la Direction régionale (Rhône-Alpes) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

3.4 Une modernisation continue

Le développement des activités du Service cantonal de statistique profite alors pleinement de la conjoncture économique favorable qui permet l'adaptation régulière des moyens techniques et humains aux exigences de travaux en constante expansion. De ce fait, le Service rattrape rapidement son retard sur les autres services de Suisse. Et dès la fin des années soixante et le début des années septante, il est le service le plus riche qualitativement¹¹⁰ en personnel, Zurich demeurant le plus riche quantitativement.

Cette période connaît également un bouleversement au niveau du matériel utilisé. Dès 1968, le *Gamma 30 Bull-GE* ne permet plus de réaliser toutes les opérations souhaitées, aussi le Service cantonal de statistique se tourne-t-il vers l'ordinateur *CDC 3800* de l'Université, premier ordinateur central de Genève pour lequel le Service élabore des programmes complexes¹¹¹. Les années suivantes voient un renforcement de l'emploi du *CDC 3800*. Il faut dire que l'ordinateur du Service, le *Gamma 30*, est lui aussi fortement sollicité. En effet, en plus des activités du Service, des travaux y sont réalisés par d'autres services, notamment ceux découlant de la paie du personnel enseignant du Département de l'instruction publique. Néanmoins, ce sont certaines tâches de programmation sur le *CDC 3800* qui doivent retenir notre attention, entre autres, l'élaboration et la mise au point de divers programmes destinés «à mettre sur pied un système d'analyse et de prévision de la conjoncture»¹¹².

Après le passage de la fonction de comptage à celle de l'analyse quantitative, on entre, au début des années septante, dans le domaine de la prospective ou de la prévision – on n'en est encore qu'aux prémices. Ainsi, en 1970, le secteur *Démographie* se livre-t-il, par quartiers et communes, à la prévision de la population et des emplois pour 1975-1990-2015¹¹³. On peut constater l'évolution et la diversification des fonctions du Service cantonal de statistique au gré des étapes du développement des méthodes statistiques et de l'infrastructure. Un bon exemple nous est donné par l'utilisation, pour la première fois, lors du recensement de la population de 1970, d'un quadrillage du canton par carrés de 100 mètres de côté, les CUB (carrés unitaires de base). L'appréciation énoncée dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* est sans équivoque : «Cette méthode déroute un peu les services

¹⁰⁹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1972*, p. 274.

¹¹⁰ Richesse qualitative qui se mesure, notamment, au nombre de collaborateurs disposant d'une formation de type universitaire. Renseignement aimablement fourni par Robert Pattaroni au cours d'un entretien.

¹¹¹ Pour un exemple des six programmes créés alors, cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1968*, p. 220.

¹¹² *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1971*, p. 279.

¹¹³ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1970*, p. 237.

administratifs par sa nouveauté, mais représente incontestablement un progrès dans l'étude des connaissances humaines. Le canton de Genève est ainsi un des premiers cantons suisses qui utilise cette méthode qui sera étendue à tout le pays dans les années à venir»¹¹⁴.

Dès 1970, le Service cantonal de statistique participe à l'étude d'une solution informatique pour l'administration. L'ordinateur recherché doit permettre de satisfaire les besoins de divers services, dont ceux du Service cantonal de statistique¹¹⁵. C'est finalement au début de l'année 1974 que l'ordinateur du Service cantonal de statistique sera relayé par celui de l'administration, le *Honeywell-Bull 6030* qui est alors installé dans de nouveaux locaux à la rue de la Terrassière, au Centre cantonal d'informatique.

L'année 1973 est marquée par le départ de Robert Steimer, après vingt-cinq ans d'activité à la tête du Service cantonal de statistique, à la renaissance duquel il oeuvra. Il est alors remplacé par Robert Pattaroni, jusqu'alors son adjoint. «A ce changement de direction a correspondu l'introduction d'une nouvelle structure, définie en fonction des huit secteurs d'activité du service :

- Démographie, statistiques médico-sociales
- Economie (dont l'indice des prix à la consommation)
- Statistiques de la construction, fichier des bâtiments
- Enquêtes, recensements, fichier des entreprises
- Informatique
- Information
- Etude sur la région franco-genevoise
- Secrétariat administratif»¹¹⁶.

Notons que les trois premiers secteurs sont les mêmes qu'en 1963.

3.5 Etat des lieux en 1974

En janvier 1974, à l'occasion du changement de responsable à la tête du Département de l'économie publique, le Service cantonal de statistique produit un rapport : *Présentation du service au nouveau chef du département, Monsieur Henri Schmitt, Conseiller d'Etat*.

Ce document, comme son titre l'indique, nous offre, en un peu moins d'une trentaine de pages, une synthèse intéressante du service. La fonction de ce dernier y est brièvement rappelée, soit celle d'un service général à disposition du Conseil d'Etat et de l'administration. «Sa mission première est de mettre à disposition du gouvernement, de l'administration et du public, de l'information, brute ou élaborée, sur la réalité socio-économique genevoise, nécessaire en particulier à la prise de décisions»¹¹⁷. En d'autres termes, son activité principale, ou sa raison d'être, consiste à élaborer, développer et diffuser des informations statistiques dans différents domaines, principalement dans une fonction d'aide à la décision. A cet égard, les années 1960 et 1970 marquent l'âge d'or de l'interventionnisme étatique. L'Etat «commande» des informations statistiques, car il a besoin d'un matériel solide pour intervenir dans les affaires économiques et sociales.

¹¹⁴ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1970*, p. 238.

¹¹⁵ Une des questions qui se pose, au début de la réflexion, concerne la pertinence (avantages et inconvénients) de la centralisation sur un seul ordinateur, schéma finalement retenu [*Rapports de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1970* (p. 238) et *pour l'année 1972* (p. 275)].

¹¹⁶ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1973*, p. 285.

¹¹⁷ SCS. *Présentation du Service au nouveau chef du département, Monsieur Henri Schmitt, Conseiller d'Etat*, Genève, Département de l'Economie publique, janvier 1974, p. 2, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

Les activités du Service cantonal de statistique font l'objet de développements détaillés et, malgré leur variété, le rapport les ramène à sept grands axes :

- les statistiques démographiques et économiques élaborées par le service,
- les statistiques diverses (médico-sociales, fiscales, etc.) produites à la demande d'autres services ou avec leur collaboration,
- l'organisation de grands fichiers généraux, celui des bâtiments avec logements et celui des entreprises et des établissements, portant sur l'ensemble du canton (en lien étroit avec d'autres services)¹¹⁸,
- les recensements fédéraux (population et entreprises) sur mandat de la Confédération,
- l'information statistique, à travers deux canaux principalement : les publications (périodiques ou non) et les demandes de renseignements (publiques ou privées),
- les études et enquêtes menées seul ou conjointement avec d'autres départements sur différents domaines (démographie, économie, transports, finances publiques, social, etc.), commandées par diverses instances (Conseil d'Etat, départements, fondations, etc.),
- le travail de réflexion et de conception entrepris sur le développement des moyens de connaissance, en particulier des statistiques de base (réalité socio-démographique et socio-économique genevoise, et, de plus en plus, régionale)¹¹⁹.

Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, ce ne sont pas moins de 38 personnes (correspondant à 35 postes à plein temps), dont un tiers environ (12 exactement) d'universitaires, qui travaillent alors au Service cantonal de statistique. A ce chiffre, il faut ajouter sept personnes non comprises dans l'effectif, et trois postes alors vacants, «ce qui correspond aux besoins d'un service orienté pour une large part vers des travaux de conception, d'études et d'analyse»¹²⁰.

A cet égard, il convient de souligner le rôle joué par Monsieur Luigi Solari, professeur d'économétrie à l'Université de Genève¹²¹. Pionnier dans ce domaine en Suisse, le professeur Solari contribue alors fortement à la formation d'économètres, d'analystes économiques et de statisticiens qui viendront enrichir les rangs du Service cantonal de statistique. Soucieux du développement de l'information économique en Suisse, Luigi Solari attachait une importance toute particulière à «la nécessité d'orienter la recherche en vue d'aider à la préparation des décisions collectives»¹²². De ce fait, son enseignement répondait tout spécialement aux besoins d'un office tel que le Service cantonal de statistique.

En 1974 également, suite à une motion déposée par deux députés au Grand Conseil sur la politique économique du Conseil d'Etat, le Service cantonal de statistique est sollicité pour participer à la commission interdépartementale chargée d'élaborer la réponse du Conseil d'Etat. L'année suivante voit donc la publication de *L'Exposé du Conseil d'Etat sur sa politique en matière économique*¹²³. Ce rapport intervient dans un contexte économique particulier, puisque la conjoncture vient de connaître

¹¹⁸ Gérés par informatique, ces fichiers s'adressent à plusieurs services de l'administration. Il s'agit d'un progrès aussi bien dans la gestion administrative de l'Etat que dans l'accomplissement des travaux statistiques par le Service.

¹¹⁹ Pour l'ensemble des points traités, cf. *op. cit.*, pp. 2-3.

¹²⁰ Ibidem, p. 7.

¹²¹ Il est le fondateur, en 1966, du Centre d'économétrie de l'Université de Genève, qui deviendra par la suite un département de la Faculté des sciences économiques et sociales.

¹²² FONTELA Emilio. «Hommage au professeur Solari» in *L'ordre professionnel*, 1^{er} décembre 1977; coupure de presse figurant dans l'ouvrage *Hommages à Luigi Solari, Hommages des collaborateurs du Département d'économétrie de l'Université de Genève*, Bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève.

¹²³ Réponse finale à plusieurs motions et à une interpellation au sujet de sa politique économique et énergétique. Notons que le travail réalisé par le Service cantonal de statistique dans le cadre de l'élaboration de ce rapport a été colossal. «Parmi les tâches assumées par le Service, mentionnons la synthèse des informations (près de 900 pages) recueillies lors de deux enquêtes auprès des milieux économiques et de l'administration ainsi que des auditions auprès de ces mêmes milieux, l'élaboration d'études particulières, notamment la mise à jour des travaux précédents d'analyse structurelle de l'économie genevoise, la rédaction et la mise en forme des 320 pages du rapport et de ses annexes». (*Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1975*, Genève, p. 133).

une inflexion inattendue après la phase de croissance sans précédent consécutive à la deuxième guerre mondiale.

Dans cet exposé, qui traite des hypothèses de développement de l'économie genevoise, de la politique économique du Conseil d'Etat, ainsi que des possibilités et des compétences de l'Etat en matière d'intervention économique, figure un chapitre intitulé «Perspectives et programme de développement des statistiques socio-économiques pour le canton de Genève», qui constitue de fait le programme de travail du Service cantonal de statistique. Ce chapitre, d'une grande richesse, nous livre une réflexion en profondeur sur les statistiques socio-économiques. Il y est montré, entre autres, que la nécessité de développer davantage l'appareil statistique existant est bel et bien une des résolutions importantes du Conseil d'Etat.

En effet, et c'est le constat de départ de l'auteur, la statistique genevoise telle qu'elle se présente alors ne permet pas la connaissance scientifique de l'économie genevoise et empêche de ce fait l'application efficace d'une politique économique. Aussi bien l'élaboration des objectifs, la mesure de l'impact des choix opérés que la volonté de réorienter ou contrôler la politique choisie sont entravées par ces lacunes. Or, l'intuition ou l'appréciation qualitative ne sauraient être des instruments de décision, nous dit l'auteur du rapport. Et cela apparaît clairement si l'on songe au climat des années septante qui témoigne d'une volonté interventionniste légère de l'Etat, à l'image des politiques keynésiennes, de l'expérience française de planification ou des premiers travaux d'aménagement du territoire.

Il est intéressant néanmoins de constater qu'au moment où le Service cantonal de statistique paraît avoir comblé son retard sur ses homologues helvétiques, un verdict aussi sévère soit prononcé à son encontre. C'est que ces lacunes de l'information statistique (statistiques hétéroclites, hétérogènes, partielles, incompatibles, etc.) ne sont pas propres à Genève. Elles affectent l'ensemble du pays. «L'état de l'appareil statistique genevois reflète la pauvreté de la Confédération en informations statistiques de qualité»¹²⁴.

Ce «sombre bilan», pour reprendre l'expression de l'auteur du rapport, trouve son explication dans l'environnement de l'élaboration des informations quantitatives sur l'activité économique. «L'histoire du développement des statistiques officielles est en lien étroit avec l'histoire économique d'un Etat. Ainsi, en Suisse, l'option en faveur d'un libéralisme économique orthodoxe qui se manifeste tant dans les faits que dans les comportements et les idées, a pour conséquence que des tentatives d'amélioration de l'information quantitative sur l'activité sociale des agents économiques apparaissent souvent comme une atteinte au principe de la liberté économique (liberté du commerce et de l'industrie) et particulièrement au secret des affaires»¹²⁵.

Cette remarque trouvera d'ailleurs un écho favorable auprès du Conseiller d'Etat Henri Schmitt, chef du Département de l'économie publique et président du Conseil d'Etat qui, dans son allocution à la Chambre de commerce et d'industrie de Genève en 1975, incitera les milieux économiques à faire preuve d'un meilleur esprit de collaboration¹²⁶.

Divers facteurs sont avancés pour expliquer le retard helvétique : les structures politiques et administratives, l'absence d'une autorité centrale en matière statistique, et surtout l'absence d'une nécessité impérieuse de statistiques (suite aux destructions de la deuxième guerre mondiale, par exemple, comme ce fut le cas dans beaucoup de pays d'Europe) qui trouve son corollaire dans une demande faible. Néanmoins, à ces explications du retard, il convient de mentionner un frein permanent au développement de la production statistique, et sur ce point, on rejoint des doléances vieilles de

¹²⁴ *Exposé du Conseil d'Etat sur sa politique en matière économique*, 1975, p. 275.

¹²⁵ *Exposé du Conseil d'Etat sur sa politique en matière économique*, 1975, p. 275.

¹²⁶ Son intervention concerne tout particulièrement les réticences rencontrées dans les milieux patronaux en vue de l'établissement d'un *test conjoncturel* (Chambre de commerce et d'industrie de Genève, *Rapport annuel 1976*, p. 55).

plusieurs années : l'absence de bases légales pour l'élaboration de statistiques socio-économiques. Il n'existe alors aucune obligation de fournir des renseignements d'ordre économique et social.

Cela permet à l'auteur du rapport d'établir un deuxième constat : les lacunes relevées précédemment ne relèvent pas des organismes producteurs de statistiques, mais de leur environnement. Et le hiatus que l'on constate alors entre les besoins des autorités publiques en informations statistiques et l'état de développement des statistiques révèle, quant à lui, l'inadéquation entre le rôle croissant de l'Etat et le développement d'un système d'information. Cet ensemble de remarques, nous dit l'auteur, atteste de la nécessité d'une conception globale de l'information statistique. Suivent un certain nombre d'exigences et de contraintes à respecter dans ce but¹²⁷.

Au niveau de la production statistique cantonale, les domaines qu'il convient de développer prioritairement sont les suivants : les statistiques sur les revenus, sur l'industrie, le fichier des entreprises et des établissements (les travaux sont alors en cours), les statistiques sur les exportations et les importations de la région lémano-alpine, sur les organisations internationales, sur les plans des entreprises industrielles (projets d'agrandissement, de transformation, etc.), sur la consommation d'énergie électrique et de gaz des établissements, ainsi que celles sur l'emploi et les indicateurs conjoncturels (ces deux dernières statistiques, qui requièrent l'étroite collaboration des milieux privés, nécessiteront davantage de temps pour leur élaboration, plus que les cinq ans prévus dans les objectifs à moyen terme). Ce programme de développement à moyen terme des statistiques socio-économiques comporte toutefois l'inconvénient, nous dit l'auteur, de ne pas aborder d'autres champs importants tels que les assurances sociales, la production et la distribution de biens et services, de même que les investissements privés.

En conclusion, l'auteur du rapport insiste sur la nécessité de réaliser des modifications de l'environnement statistique en Suisse. Il préconise pour cela trois mesures. «La modification des bases légales de la statistique en Suisse, l'organisation administrative de la statistique officielle et la définition du secret statistique»¹²⁸. Sur le plan cantonal, «l'institution d'une autorité en matière statistique est souhaitable [...] pour coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques de l'administration publique et pour assumer la responsabilité de l'information statistique, c'est-à-dire sa conception et son analyse. Ces compétences devraient appartenir à un service de l'administration afin d'assurer un accès commode aux nombreuses sources administratives d'information. Afin d'éviter toute suspicion sur les informations produites et d'en assurer une large diffusion, un tel service devrait jouir d'une indépendance intellectuelle et scientifique»¹²⁹. Le rôle du secret statistique¹³⁰, contrepartie au pouvoir d'investigation statistique de l'administration, est de première importance, car sa définition claire et reconnue est susceptible de briser certaines résistances à la diffusion des données statistiques.

4. La vitesse de croisière (1976-1986)

4.1 La crise économique, facteur de croissance !

Au début des années septante, malgré les insuffisances énoncées précédemment, le Service cantonal de statistique atteint sa «vitesse de croisière». A cette date, il est devenu un service important, qui remplit, nous l'avons dit, de nombreuses tâches. C'est alors qu'il se trouve plongé dans le contexte économique maussade des années 1974-1976, consécutif au premier choc pétrolier.

¹²⁷ *Op. cit.*, pp. 281-282. Le lecteur intéressé peut s'y reporter.

¹²⁸ *Ibidem*, p. 15.

¹²⁹ *Ibidem*, pp. 16-17.

¹³⁰ «Le secret statistique est l'engagement à n'utiliser l'information recueillie qu'à des fins statistiques. [...] Il a pour but de protéger la sphère privée, d'assurer l'anonymat, de toutes les unités d'information (personnes, ménages, contribuables, entreprises, établissements). L'application du secret statistique implique, notamment, qu'aucune publication de séries statistiques ne permette l'identification d'une unité d'information» (*Ibidem*, p. 18).

Cette situation produira des effets ambigus sur son évolution : bien que rapidement touché par l'austérité des rigueurs budgétaires (mesures restrictives vis-à-vis du personnel, réduction des frais d'impression des publications, etc.), il verra ses activités s'accroître. Le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1977* nous en donne un bel exemple : «L'évolution économique que nous connaissons depuis fin 1974 a eu, parmi ses effets secondaires, celui de rendre plus attentifs nombre de milieux à l'importance des statistiques en tant qu'instruments de mesure des phénomènes économiques et sociaux. C'est dans de telles périodes que l'on prend conscience des lacunes et celle qui est le plus apparue durant l'année concerne l'emploi pour lequel il n'existe que des données fragmentaires ne permettant pas d'avoir une idée générale, par branche économique, de la situation et de son évolution»¹³¹.

Le deuxième choc pétrolier (1979-1980) aura le même effet dynamisant sur la production statistique. Le recul des affaires touche la Suisse à partir de la fin de l'année 1981. Dès cette date, tous les pays de l'OCDE se trouvent plongés dans une profonde récession. La stagnation économique mondiale n'épargne pas la Suisse qui voit, à l'instar des autres pays développés, sa production industrielle subir un fort recul, et Genève vit alors de sévères revers dans le secteur industriel¹³². C'est dans ces circonstances que le Service cantonal de statistique affine le traitement de la statistique fédérale de l'industrie. Durant les années suivantes (1982-1983), le service participe aux travaux et au secrétariat de la conférence économique sur l'avenir du secteur (secondaire) industriel à Genève. On s'inquiète alors du recul industriel du canton, comme cela avait déjà été le cas dans les années 1974-1975.

En fait, depuis la deuxième guerre mondiale, voire l'entre-deux-guerres, Genève s'oriente vers les services. La réalité conjoncturelle rappelle cet état de fait avec d'autant plus d'acuité.

En 1979, suite à une demande extérieure, est mis à l'étude un programme de statistiques ayant trait à l'emploi en général et au chômage en particulier. Une estimation de l'évolution des emplois dans le canton en 1978-1979 est par ailleurs réalisée. Significative du changement de perception du problème est la rubrique sous laquelle est classée cette question dans les *Rapports de gestion du Conseil d'Etat* : associée jusqu'en 1980 aux principales tâches à réaliser sur demande, elle est rangée, dès l'année suivante, dans les principales tâches liées à l'activité de base du service. Ainsi dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* peut-on lire sous l'intitulé *Population active, emploi et chômage* les propos suivants : «En raison de l'importance prise par les problèmes de l'emploi, le service a poursuivi son effort visant à une meilleure connaissance de la situation. A cet égard et d'une part, il a entrepris l'exploitation des données enregistrées par le Contrôle de l'habitant sur la population active du canton [...]. D'autre part, il a mis au point – dans le cadre d'un groupe de travail du département – un projet de statistique permanente de l'emploi, portant sur la situation et les perspectives, dont la première enquête est prévue pour 1982»¹³³. A cette fin et cette même année, un recensement des emplois est réalisé dans le canton. En effet, en 1983 paraît le n° 36 des *Aspects statistiques* intitulé «Les emplois à Genève en 1982», résultat de l'enquête de septembre 1982, et l'année suivante, le n° 40 est consacré à l'«Evolution de l'emploi dans l'industrie genevoise de 1966 à 1982». Désormais, ce sujet ponctuera régulièrement les publications du Service.

L'actualité déprimée contribue également à attirer l'attention sur les moyens d'observation de la conjoncture genevoise. Ainsi, en 1976, des travaux sont engagés. Il s'agit de se documenter sur les méthodes d'analyse de la conjoncture et de procéder à l'inventaire des statistiques disponibles en Suisse et à Genève. Par ailleurs, des contacts sont établis avec les milieux universitaires et professionnels, et avec les administrations fédérale et cantonale. L'année suivante, c'est à l'établissement d'un test conjoncturel pour l'industrie genevoise, en collaboration avec les milieux

¹³¹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1977*, p. 133.

¹³² Les revers des Ateliers des Charmilles (1981), d'Hispano-Oerlikon, filiale du groupe Bühler (1982) ou de la Société genevoise d'instruments de physique (1982), pour ne citer que ces exemples, en sont l'illustration (*L'Année économique et sociale à Genève*, 1982, p. 87-88).

¹³³ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1981*, p. 352.



économiques et patronaux, que travaille le Service cantonal de statistique. Les fruits des efforts consentis dans ce domaine sont recueillis en 1979 dans une nouvelle publication, *Reflets conjoncturels*, «un trimestriel consacré à la présentation [...] des principaux résultats du test conjoncturel pour l'industrie et d'un choix de statistiques permettant de suivre l'évolution de l'économie genevoise»¹³⁴. En étoffant son secteur «publications», c'est un véritable baromètre de l'économie genevoise qu'offre le Service cantonal de statistique à ses lecteurs.

Dernier exemple, celui de l'énergie. En 1977, le Service est sollicité pour assumer la fonction de secrétariat général de la commission cantonale en matière d'énergie. Dans ce cadre, un certain nombre de statistiques seront élaborées : l'établissement d'une statistique des ventes de mazout dans le canton en témoigne. Suite au deuxième choc pétrolier, de nouvelles ambitions sont affichées avec la «préparation d'une statistique de la consommation d'électricité par catégories d'utilisateurs (ménages, entreprises selon la branche économique), et l'élaboration d'un plan pour la réalisation d'une statistique globale de l'énergie consommée dans le canton»¹³⁵. A l'exemple de la statistique sur l'emploi et à la même période, celle de l'énergie subira une mutation de perception. Ce n'est toutefois qu'en 1985 que la statistique de la consommation d'électricité et de gaz par catégorie d'utilisateurs sera publiée dans *L'Annuaire statistique* et, en 1986, le n° 53 des *Aspects statistiques* fait «le point sur les statistiques de l'énergie dans le canton de Genève».

4.2 Les tâches coutumières

A côté de l'introduction ou du développement de ces différents projets (industrie, emploi, chômage, conjoncture et énergie), le Service cantonal de statistique poursuit ses tâches habituelles, cantonales et fédérales.

A ce dernier niveau, tous les cinq ans, le Service oeuvre à la direction des recensements fédéraux pour le canton. L'année 1975 est celle du recensement fédéral des entreprises. Celui-ci permet d'analyser la répartition des entreprises et des emplois dans les différentes branches, le degré et le processus de la concentration économique, l'occupation du sol. En 1975, des innovations importantes sont introduites : la portée du recensement est étendue, ainsi les entreprises non commerciales (administrations, associations, etc.) y trouvent désormais une place; le fichier central¹³⁶ des entreprises et des établissements géré par ordinateur est, pour la première fois, au centre de l'organisation du recensement, permettant à la fois une meilleure organisation de celui-ci et la mise à jour et le contrôle du fichier.

Cinq ans plus tard, la vie du Service cantonal de statistique est à nouveau ponctuée par le grand «chambardement» occasionné par un recensement, celui de la population,¹³⁷ des bâtiments avec logements et des logements¹³⁸.

A l'échelon cantonal, le Service poursuit ses travaux ordinaires, tout en en lançant de nouveaux. La publication, en 1975, d'un document intitulé «Perspectives d'évolution de la population du canton et

¹³⁴ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1979*, p. 151.

¹³⁵ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1979*, p. 151. En 1977, un député du Grand Conseil demande l'amélioration de la statistique de consommation d'énergie (*Mémorial du Grand Conseil*, 1977, I, pp. 4401-4405).

¹³⁶ C'est en 1971 que le Service cantonal de statistique entreprend les travaux préliminaires en vue de la réalisation d'un fichier des entreprises géré par ordinateur. «Ce fichier – commun à différents services du département – en plus de l'amélioration qu'il apportera à la gestion administrative pour certains services, constituera une source de données statistiques importante et permettra une organisation plus rigoureuse des recensements des entreprises» (*Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1973*, p. 287).

¹³⁷ Conjointement, deux autres recensements ont été effectués : celui, représentatif (par sondage), du bétail et celui de l'agriculture et de l'horticulture qui a porté, quant à lui, sur tout le canton.

¹³⁸ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1980*, p. 151. Cette deuxième partie du recensement consiste «à dénombrer tous les bâtiments ayant au moins un logement (soit près de 30 000) et tous les logements (soit environ 170 000)» (*Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1981*, p. 351).

de la ville de Genève, de 1975 à 2000» en témoigne. Réalisée en collaboration avec le Service de planification à long terme de la Ville de Genève, cette étude tente d'explorer les évolutions possibles à partir de cinq hypothèses de base. En 1986, le Service publie, dans la série *Etudes et documents*, «une remise à jour» de la première publication sous le titre «Perspectives d'évolution de la population du canton de Genève, 1985-2015». Parallèlement à ces travaux statistiques ou de prospective, le Service cantonal de statistique poursuit une réflexion sur les méthodes de travail et procède, en 1986, à des travaux en vue de l'élaboration d'une nouvelle statistique de la population du canton, basée uniquement sur les fichiers informatisés du Contrôle de l'habitant.

Le domaine du logement et de la construction est également l'objet d'une attention constante. Ce domaine est particulièrement sensible à Genève, de par le caractère latent du problème du logement, et de par le rôle d'indice conjoncturel de la santé économique de la République conféré au secteur du bâtiment. Une des plus anciennes statistiques dans le domaine concerne les logements vacants et vides ainsi que les locaux commerciaux vides, puisqu'en 1912 est réalisée, pour la première fois, la statistique des appartements vacants. En 1976, l'enquête annuelle sur les logements vacants est complétée; désormais tous les logements inoccupés sont recensés afin d'établir la répartition des logements vides ou vacants selon le type de logement, le nombre de pièces et le prix à la pièce. L'année suivante voit la poursuite de l'extension de cette statistique.

Le domaine des loyers est également couvert : niveau général, évolution. En 1977, dans le cadre de la publication d'un nouvel indice genevois des prix à la consommation (copie conforme, du point de vue méthodologique, de l'indice fédéral), une nouvelle statistique des loyers est publiée. Ce n'est toutefois qu'en 1983, suite à une demande du tribunal des baux et loyers, que sera mise au point une statistique sur le niveau moyen des loyers.

Dès 1978, le Service cantonal de statistique participe à la commission cantonale de recherche sur le logement, en particulier dans son groupe de travail «données statistiques». Divers domaines d'investigation sont abordés par la commission, dont la «réalisation d'une enquête ayant pour but de déterminer l'intérêt pour la propriété individuelle du logement, auprès d'un échantillon de 2 000 chefs de ménage, [et la] collaboration à l'étude de mise au point d'un modèle de prévision permanente des besoins en logements»¹³⁹.

Durant ces années est envisagé l'établissement d'un fichier des bâtiments géré par ordinateur lié à une révision de la statistique de la construction. Ce n'est toutefois qu'en 1982 que débute «l'étude détaillée d'un système d'information statistique du secteur *Domaine bâti* (couvrant l'ensemble des statistiques de la construction et du logement et permettant de disposer d'un fichier des bâtiments)»¹⁴⁰. Ces travaux couvriront principalement la première moitié des années quatre-vingt.

Autre axe, celui des statistiques fiscales. Dès 1974, le Service travaille aux côtés du Département des finances et des contributions à l'amélioration de l'exploitation statistique des données fiscales. Cette collaboration vise principalement la mise au point de nouveaux programmes d'exploitation et la conception d'un ensemble de tableaux statistiques. Un certain nombre de rapports sont également publiés¹⁴¹. A partir de 1978, le Service se lance dans des travaux de prévision, en collaboration avec le groupe de travail Etat-Ville de Genève, dans le but de déterminer les recettes fiscales. Cette association verra la mise au point d'une statistique trimestrielle de la masse des salaires versés par les entreprises du canton. On assiste donc au perfectionnement de la prévision des recettes fiscales des personnes physiques et à l'ébauche d'une étude du même type pour les personnes morales (1981).

¹³⁹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1979*, p. 151.

¹⁴⁰ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève pour 1985*, p. 159.

¹⁴¹ Pour des exemples, cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1976*, p. 145.

4.3 Des innovations en matière de publication

L'ensemble de ces développements de la production statistique ne doit pas laisser dans l'ombre sa contrepartie, l'information mise à disposition du public, qui connaît une expansion parallèle, se traduisant aussi bien par une modernisation des publications en cours que par l'introduction de brochures ou périodiques nouveaux. C'est ce dernier aspect qui retiendra notre attention. Diverses « créations » scandent le rythme des publications. En 1976, un dépliant, le *Mémento statistique genevois* est conçu afin de mettre à disposition du lecteur, le plus rapidement possible dans l'année, une synthèse des principaux chiffres qui résument la situation démographique et économique genevoise. Deux nouvelles collections de publications viennent, l'année suivante, étayer l'extension des travaux statistiques : d'une part, les *Aspects statistiques*, permettant la présentation des résultats d'enquêtes ou d'autres investigations, et d'autre part, les *Etudes et documents*, destinées à offrir le produit de travaux approfondis et complets sur des sujets élaborés à partir des statistiques produites par le Service. Il convient d'ajouter à la liste l'importante collection des *Reflets conjoncturels* (1979), évoqués précédemment, et celle des *Données statistiques* (1985), présentation d'enquêtes régulières destinée à des publics spécialisés. Notons enfin que dès la fin des années septante, le communiqué de presse devient un outil incontournable du Service dans la transmission rapide des informations, illustration exemplaire de l'adaptation constante du Service cantonal de statistique aux développements modernes des moyens de communication, comme nous aurons encore l'occasion de le vérifier.

4.4 Structure et direction : changement dans la continuité

Au début des années quatre-vingt¹⁴², la structure et l'organisation du Service cantonal de statistique n'ont pour ainsi dire pas varié. Les quelques modifications intervenues relèvent principalement d'ajustements d'ordre fonctionnel. Le Service repose toujours sur six secteurs, trois de production (population, domaine bâti et économie) et trois d'aide à la production (répertoire des entreprises, informatique, administration et information). Le nombre de personnes employées n'a pas changé non plus, soit trente-cinq postes pour quarante personnes, dont un peu moins de la moitié peut faire état d'une formation de niveau universitaire. Sur le plan de l'équipement informatique, le Service travaille toujours avec l'ordinateur principal de l'administration centrale; notons aussi que c'est à cette époque qu'il s'équipe d'un équipement bureautique et d'un traceur numérique.

L'année 1986 est marquée, quant à elle, par un changement à la tête de la direction du Service cantonal de statistique, puisque Jean-Emile Neury, précédemment chef de la division des statistiques de la population à l'Office fédéral de la statistique, remplace Robert Pattaroni, directeur du Service pendant treize ans.

C'est à cette époque également que deux changements d'ordre organisationnel interviennent : le détachement du Répertoire des entreprises et établissements du canton (REG), qui rejoint l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) du Département de l'économie publique, et une restructuration touchant la direction du Service.

5. Vers l'acquisition d'un statut à part entière (1987-1995)

La deuxième partie des années quatre-vingt et le début des années nonante sont marqués par la révision de deux des statistiques les plus importantes produites par le Service, celle de la population résidante et celle des logements. Les transactions immobilières et l'analyse de la conjoncture bénéficient d'un éclairage plus poussé, mais c'est dans le domaine de la santé, dans celui des statistiques médico-sociales que le Service cantonal de statistique, de concert avec le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, donne l'impulsion la plus importante. Après la nomination d'un économiste au Département de l'économie publique, en 1980, le Service se voit

¹⁴² Cf. à ce sujet : *Brève présentation du SCS*, Genève, 1983, in *SCS : Historique*, classeur, bibliothèque de l'OCSTAT.

soulagé de la majeure partie de ses tâches de secrétariat économique du Département. On note donc une inflexion de la production, dorénavant davantage axée sur le développement de nouveaux domaines (santé, société, environnement). Ces nouvelles polarisations ne se font cependant pas au détriment des autres domaines. La conjoncture, plus que jamais, demeure un objet d'étude privilégié. La deuxième moitié des années quatre-vingt voit également une augmentation des demandes extérieures et plus récemment, l'établissement de conventions de partenariat.

De pair avec l'extension des relevés statistiques se poursuit la modernisation du Service selon trois axes principaux : au niveau de l'information, du matériel de travail et de la loi, puisque la vieille et obsolète loi de 1896 est enfin remplacée par la nouvelle *Loi sur la statistique publique cantonale*, du 11 mars 1993.

5.1 Les nouvelles problématiques

Le nouveau champ d'investigation, par excellence, de la fin des années quatre-vingt et du début des années nonante est celui des statistiques de la santé. Le Service participe alors activement «aux études en matière de planification hospitalière et sanitaire cantonale, réalisées dans le cadre du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique. Le service a également entrepris les travaux préparatoires en vue du développement d'une statistique sanitaire complète à l'échelon cantonal»¹⁴³. Combler les lacunes de l'information statistique de base demeure l'objectif prioritaire pour ce domaine encore en friche, et ce sont l'état de la santé de la population, le système de soins, le coût de la santé et son financement qui deviennent de plus en plus préoccupants. En effet, depuis les années quatre-vingt, les questions liées à la problématique de l'Etat-providence ressortent tout spécialement. L'épineux problème de l'accès aux soins, du coût et du financement du système de santé constitue indéniablement l'actualité immédiate.

Si la problématique de l'environnement devient dès les années septante une préoccupation politique majeure, que l'on songe à la création de l'Office fédéral de l'environnement (1971) ou encore une fois à la crise pétrolière, ce n'est qu'en 1989 que le terme «Environnement» vient compléter la rubrique «Territoire, Météorologie» de l'*Annuaire statistique*. On assiste alors à l'introduction de données sur la mesure de la qualité de l'air, suivies d'autres sur le traitement et la collecte des déchets (1992), et sur le traitement des eaux usées (1993).

5.2 Poursuite des travaux et collaborations

Le domaine de la construction et du logement connaît plusieurs innovations au début des années nonante avec en particulier l'élaboration et la diffusion, en coopération avec les milieux de la construction, d'un nouvel indice genevois des prix de la construction de logements. Les publications continuent de se diversifier avec la mise sur le marché des résultats des enquêtes trimestrielles sur la *Marche des affaires*; désormais l'objet traité ne sera plus la seule industrie, mais aussi la construction, et dans un autre domaine, l'hôtellerie-restauration.

Dès 1991, le Service participe activement, à l'échelon fédéral, à la révision de l'indice suisse des prix à la consommation et de la statistique des loyers. En mai 1993, un nouvel indice est établi, caractérisé, entre autres choses, par son alignement sur les diverses normes internationales. Le Service cantonal de statistique en profite alors pour adapter l'*indice genevois des prix à la consommation* au modèle fédéral.

D'une façon générale, on remarquera également que l'accent est mis toujours davantage sur l'analyse de la conjoncture. Les exemples nous sont fournis par les *Reflets conjoncturels* et la *Marche des affaires*. En effet, dès la fin des années quatre-vingt, le Service entreprend de nouvelles recherches sur

¹⁴³ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1988*, p. 179.

l'observation de la conjoncture. Deux enquêtes sont alors élaborées. L'une, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, pour le commerce de détail; l'autre, en concertation avec les organisations immobilières genevoises, pour le secteur de l'immobilier. Toutes deux s'inscrivent dans la volonté du Service cantonal de statistique «de pallier les lacunes de l'information statistique relative au secteur tertiaire genevois»¹⁴⁴. Deux bulletins («Commerce de détail» et «Services immobiliers») viennent au printemps 1994 compléter la collection *Marche des affaires*. Poursuivant la voie des collaborations, le Service cantonal de statistique s'attache, avec le Registre foncier, à l'établissement d'une statistique des transactions immobilières, dont les premiers résultats sont publiés semestriellement dès 1990.

Les statistiques portant sur les entreprises demeurent très prisées. En 1990, deux thèmes nouveaux sont abordés, faisant l'objet d'articles inédits dans la collection *Aspects statistiques*. Le premier intitulé, «Valeur de la production dans le canton de Genève, estimations par branche économique», consiste en une exploitation régionale des données comptables obtenues lors du dernier recensement fédéral des entreprises; quant au deuxième, «Mouvement des entreprises dans le canton de Genève 1986-1989», il s'agit d'une première étape dans l'établissement de ce que l'on peut appeler une «démographie des entreprises».

Le secteur de l'emploi reste également un domaine privilégié, et les besoins d'information portent en particulier sur le marché du travail, le chômage et les chômeurs de longue durée. Dans le domaine de l'énergie, citons, en 1989, l'établissement d'une statistique de la consommation de mazout dans le canton en collaboration avec le délégué à l'énergie du Département et l'Université. Cette statistique est élaborée à partir d'un échantillon des chaufferies d'immeubles. C'est à cette période, en 1990, que paraît pour la dernière fois une des plus anciennes statistiques du Service, celle des budgets familiaux.

5.3 Informatique et information : mise à jour des tendances

L'année 1990 voit l'acquisition de nouveaux équipements informatiques; désormais les ressources informatiques se situent à trois niveaux : les postes de travail sont équipés de micro-ordinateurs, le Service dispose d'un mini-ordinateur et l'administration, à travers le Centre cantonal d'informatique en particulier, offre l'accès à ses ordinateurs-hôtes. Ainsi, à partir de chaque poste de travail, il est possible d'accéder simultanément aux ordinateurs-hôtes, au mini-ordinateur du Service ainsi qu'à la micro-informatique. Dès l'année suivante, la connexion du Service au réseau cantonal des télécommunications et au centre informatique de la Confédération est opérée¹⁴⁵. L'acquisition, en 1990, du logiciel SAS permet alors au Service de disposer pour la première fois de ressources informatiques parfaitement adaptées à la profession.

L'information statistique, fonction essentielle du Service, connaît une diversification toujours accrue des moyens proposés. Outre les communiqués de presse et la dizaine de collections (publications périodiques ou non) qu'il diffuse (Annuaire statistique, Mémento, Bulletin statistique mensuel, Reflets conjoncturels trimestriels, analyses paraissant dans les trois séries de Cahiers, feuilles de Marche des affaires, ...), le Service s'adapte aux nouveaux supports de diffusion (programme d'information statistique sur Vidéotex, livraison de tableaux ou graphiques sur disquettes, ...) et développe son offre de données à la carte. A cela s'ajoute bien sûr le centre de documentation du Service ouvert au public.

¹⁴⁴ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour les années 1990* (pp. 203-204) et 1993 (p. 196).

¹⁴⁵ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour les années 1990* (pp. 203-204) et 1993 (p. 196).

5.4 Impulsions extérieures

Nous avons pu le constater, les travaux du Service cantonal de statistique sont fortement tributaires des demandes émanant des services publics ou de tout autre organisme ou personne. Cette demande constitue d'ailleurs une dynamique essentielle dans son développement.

Pendant quelques années, ce dernier a réalisé un enregistrement de l'ensemble des sollicitations. Il ressort de cette analyse, dont les résultats sont publiés dans les *Rapports de gestion du Conseil d'Etat* de 1984 à 1989, différents éléments. Premièrement, un gonflement de la demande s'opère au fil des années étudiées : entre 1986 et 1989, le nombre total des demandes passe de 3 295 à 5 223. Elles concernent, pour la plupart, les indices de prix, la population, le logement et la construction ainsi que l'emploi. Provenant avant tout des entreprises et des particuliers, puis de l'Etat et des administrations, de l'école et du monde de la recherche de même que des médias, ces demandes diverses influencent parfois grandement le programme de travail et les objectifs du Service. Notons que la plupart d'entre elles ne nécessitent pas un grand investissement en temps; cependant les demandes «lourdes» (au moins une heure de travail) peuvent demander plusieurs jours, voire semaines.

5.5 La loi sur la statistique publique cantonale

Le 1^{er} juillet 1993 entre en vigueur la *Loi sur la statistique publique cantonale* du 11 mars 1993, en remplacement, quelque nonante-sept ans après, de la seule et unique qui ait existé, la vieille loi sur le Bureau cantonal de statistique de 1896 ! Bien qu'une loi sur la statistique publique cantonale soit réclamée légitimement depuis des dizaines d'années par les différents membres de la direction du Service cantonal de statistique ou dans les rapports de diverses commissions, il aura fallu attendre une demande, en 1992, de la commission des finances du Grand Conseil (pour des raisons de contraintes budgétaires) pour que le Conseil d'Etat entreprenne alors l'établissement d'un projet de loi¹⁴⁶. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des prestations administratives du Département de l'économie publique et fait suite à la nouvelle loi sur la statistique fédérale d'octobre 1992.

C'est donc la *Loi sur la statistique publique cantonale* qui fonde l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)¹⁴⁷. Elle a pour but :

- de définir le rôle de la statistique cantonale;
- d'organiser la statistique cantonale de manière cohérente et économique;
- d'assurer une collaboration étroite avec la Confédération, les cantons et les organismes de la région;
- de garantir le secret statistique¹⁴⁸.

Le rôle de la statistique est défini selon trois axes et vient, en fin de compte, tout autant sanctionner un état de fait qu'établir des lignes directrices nouvelles. Premièrement, la statistique cantonale met à disposition des autorités publiques et de la collectivité toute entière des statistiques «qui sont pertinentes, significatives, fiables et cohérentes». Deuxièmement, ces données statistiques portent sur la population, l'économie, la vie sociale, l'environnement et l'utilisation de l'espace. Elles ont une quadruple fonction : contribuer à la connaissance et à l'analyse des objets susmentionnés (état et évolution), guider et contrôler les actions gouvernementales, répondre aux besoins d'information de divers milieux, quels qu'ils soient, et aider à la réalisation de projets de recherche d'intérêt général.

¹⁴⁶ *Mémorial du Grand Conseil*, 1992, VI, pp. 6811-6876 (cf. en particulier pp. 6825-6831).

¹⁴⁷ «Le Conseil d'Etat désigne comme autorité cantonale compétente (ci-après autorité compétente) un office cantonal qui est l'organe central spécialisé en matière statistique» (*Loi sur la statistique cantonale* (B 4 21) du 11 mars 1993, chap. III, «Organisation de la statistique cantonale», art. 7, «Autorité cantonale compétente», p. 4). En effet, «il s'agit de donner au SCS une autorité en matière de coordination et d'harmonisation de l'activité statistique dans les domaines de la planification, de la production et de la diffusion». (*Mémorial du Grand Conseil*, 1992, VI, pp. 6836-6837).

¹⁴⁸ *Loi sur la statistique cantonale* (B 4 21) du 11 mars 1993, Chap. I, «Dispositions générales», art. 1, p. 1.

OCSTAT — GENÈVE

OFFICE CANTONAL
DE LA STATISTIQUE

ANNUAIRE STATISTIQUE DU CANTON DE GENÈVE 1995



Sommaire

Territoire, environnement, météorologie	7
Région limitrophe	23
Etat de la population	31
Mouvement de la population	63
Population active, emplois	89
Main-d'œuvre étrangère, marché du travail	105
Agriculture	121
Energie, eau	129
Parc d'habitation	137
Construction	155
Prix de la construction	173
Marché du logement et des locaux	177
Transactions immobilières	183
Commerce, banque	189
Transports et communications	201
Tourisme	215
Prix et consommation	223
Revenu cantonal, salaires	247
Enseignement	257
Culture, sports et loisirs	275
Santé publique	283
Assurances sociales, assistance sociale	309
Organisations internationales	319
Finances publiques	325
Justice et police	353
Politique	361
Index alphabétique	371
Liste des principaux offices de statistique en Suisse	380

1958	89 400	103 352	192 752						
1959	90 750	105 099	195 849						
1960	90 765	106 717	197 482						
1961	91 544	107 732	199 276						
1962	92 358	109 081	201 439						
1963	93 109	110 413	203 522						
1964	93 714	111 882	205 596						
1965	94 329	113 023	207 352						
1966	95 429	114 442	209 871						
1967	96 855	116 036	212 891						
1968	98 132	117 885	216 017						
1969	98 901	119 004	217 905						
1970	99 613	120 243	219 856	53 278	53 606	106 884	152 891	173 849	326 740
1971	99 938	120 711	220 649	54 757	54 903	109 660	154 695	175 614	330 309
1972	100 229	121 330	221 559	55 844	55 938	111 782	156 073	177 268	333 341
1973	100 451	121 654	222 105	57 511	57 187	114 698	157 962	178 841	336 803
1974	100 790	122 460	223 250	58 574	57 797	116 371	159 364	180 257	339 621
1975	101 409	123 546	224 955	58 336	56 762	115 098	159 745	180 308	340 053
1976	101 981	124 590	226 571	58 089	56 288	114 377	160 070	180 878	340 948
1977	102 642	125 587	228 229	58 151	56 354	114 505	160 793	181 941	342 734
1978	104 756	127 788	232 544	57 673	55 986	113 659	162 429	183 774	346 203
1979	105 378	129 065	234 443	58 081	55 906	113 987	163 459	184 971	348 430
1980	105 979	130 107	236 086	58 724	56 255	114 979	164 703	186 362	351 065
1981	106 814	131 700	238 514	60 079	56 868	116 947	166 893	188 568	355 461
1982	107 227	132 722	239 949	62 667	58 620	121 287	169 894	191 342	361 236
1983	107 553	133 518	241 071	64 119	59 542	123 661	171 672	193 060	364 732
1984	107 963	134 364	242 327	66 349	60 508	126 857	174 312	194 872	369 184
1985	108 317	134 958	243 275	67 478	60 668	128 146	175 795	195 626	371 421
1986	108 397	135 564	243 961	69 154	61 419	130 573	177 551	196 983	374 534
1987	108 610	135 982	244 592	70 414	61 927	132 341	179 024	197 909	376 933
1988	108 499	135 902	244 401	71 675	62 411	134 086	180 174	198 313	378 487
1989	108 158	135 809	243 967	72 757	63 087	135 844	180 915	198 896	379 811
1990	107 713	135 662	243 375	74 539	64 629	139 168	182 252	200 291	382 543
1991	107 289	135 754	243 043	75 830	65 784	141 614	183 119	201 538	384 657
1992	107 543	135 785	243 328	76 544	67 127	143 671	184 087	202 912	386 999
1993	108 445	135 869	244 314	77 943	68 919	146 862	186 388	204 788	391 176
1994	109 757	136 318	246 075	78 681	70 853	149 534	188 438	207 171	395 609

Enfin et troisièmement, dans son activité, le canton collabore avec tous les échelons de l'autorité publique en Suisse, les organismes de la région, les milieux scientifiques, l'économie privée et les partenaires sociaux¹⁴⁹.

Cette nouvelle loi permet également la création d'une législation sur la protection et la sécurité des données. Elle instaure aussi un «Conseil de la statistique cantonale», composé de représentants des principaux partenaires de la statistique publique cantonale (départements intéressés, communes, université et recherche, milieux économiques, partenaires sociaux et consommateurs). Ce Conseil, qui joue un rôle consultatif, a pour mission de participer au développement de la statistique, que ce soit du point de vue des besoins généraux, de la réflexion prospective ou de la réalisation de projets et d'activités statistiques. Il est difficile de ne pas voir dans ce Conseil le pendant de la Commission consultative proposée par Lucien Féraud (reprise de la commission de 1951) qui ne vit jamais le jour.

Par ailleurs, de nombreux éléments de la présente loi sont déjà exprimés dans le rapport du Professeur Féraud – cela souligne bien le caractère précurseur de son rapport, document qui longtemps servit de modèle – ou dans le texte de 1974 intitulé «Perspectives et programme de développement des statistiques socio-économiques pour le canton de Genève».

Il est malheureusement impossible de synthétiser ou résumer les nombreux développements qu'apporte cette nouvelle loi; nous ne mentionnerons donc que certains des premiers effets concrets qu'elle a déjà pu avoir. Relevons à cet égard «l'établissement d'un *premier inventaire des activités statistiques* réalisées par les divers services de l'Etat et la mise sur pied d'un *répertoire des recherches et études ayant un volet statistique* qui sont mandatées ou subventionnées par les services en question. Ces inventaires, en cours à fin décembre 1993, permettront, pour la première fois, de dresser les contours et de baliser le champ de la statistique cantonale, d'en connaître exhaustivement les divers acteurs et de déceler les domaines prioritaires pour une coordination»¹⁵⁰. Dans le domaine des publications, une innovation est également à signaler; il s'agit d'une *nouvelle ligne de publication* qui se caractérise notamment par la figuration du label «Statistique Genève». Ce label figure d'ores et déjà sur tout document publié par l'Office et est destiné, à terme, à apparaître sur l'ensemble de la production des partenaires du «système statistique genevois». Un autre changement touchant aux publications concerne le *Bulletin statistique*. Totalement refondu, ce dernier est désormais le produit de l'Office cantonal de la statistique et de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG), fruit d'une association qui rompt avec la diffusion traditionnelle, par chacun des deux organismes, d'un bulletin statistique mensuel.

5.6 Coopération

Parmi les différents liens que l'Office entretient avec divers organismes, il convient de rappeler ceux, bien sûr privilégiés, avec l'Union des offices suisses de statistique (l'UOSS) qui vient de fêter ses 75 ans d'existence. Au nombre des travaux effectués en commun, on peut compter ceux qui concernent l'élaboration, la rationalisation, la planification ou l'harmonisation de la statistique. Ainsi, en 1982, l'Office participe-t-il «à la rédaction d'une déclaration de principes et à un concept de régionalisation (au niveau des cantons) des statistiques fédérales, ainsi qu'à l'élaboration d'une nouvelle version d'un cours de statistique»¹⁵¹. Plus récemment, c'est dans le cadre de l'adoption par la Confédération des normes et des modèles internationaux, en particulier ceux de l'Union européenne, ainsi que dans celui du développement des microrecensements fédéraux (enquêtes statistiques par sondage) que l'Office a vu un accroissement des relations avec l'Office fédéral de la statistique mais aussi, et plus généralement, avec les autres offices suisses de statistiques.¹⁵² L'exemple le plus récent concerne un

¹⁴⁹ *Op. cit.*, Chap. I, «Dispositions générales», art. 3, «Rôle de la statistique», p. 2.

¹⁵⁰ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1993*, p. 195.

¹⁵¹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1982*, p. 136

¹⁵² *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1992*, p. 220.

projet de convention de coopération dans le domaine de la statistique publique avec l'Etat de Vaud, alors qu'en 1994, la direction régionale de l'INSEE Rhône-Alpes et celle de l'Office cantonal de la statistique ont signé une convention de coopération. Manifestement, l'influence de la construction européenne et les contraintes d'ordre financier poussent à ces rapprochements régionaux. La région constitue de fait un nouveau champ pour l'information économique et sociale.

Enfin, relevons que l'Office cantonal de la statistique est membre, depuis le début de 1983, du Groupe des offices de statistique de Suisse romande et du Tessin (GORT), qui vise, d'une part à la défense des intérêts régionaux romands et tessinois, dans les relations avec les organismes fédéraux (notamment l'Office fédéral de la statistique), d'autre part à développer et à renforcer la collaboration entre ses membres dans les divers domaines relevant de leur activité.

Conclusion

Au début de 1996, Genève possède le service cantonal de statistique qui emploie le plus grand nombre de personnes et dispose du budget le plus important de Suisse : 35 personnes (pour 31,45 postes) dont 15 collaborateurs scientifiques et 4,4 millions de francs de budget (sans les loyers). A titre de comparaison, le canton de Zurich peut compter sur 4,0 millions de francs et 25 collaborateurs (pour 23 postes) dont 8 scientifiques. A signaler, toutefois, que Genève ne possède pas de service municipal de statistique, contrairement à Zurich ou Vaud où coexistent un organe cantonal et un municipal. L'office de Bâle-Ville, terme de notre comparaison de 1955, fonctionne avec 1,9 million de francs et 13 personnes (pour 12,5 postes) dont 4 scientifiques.

Ces quelques indications chiffrées illustrent clairement la prééminence genevoise, même si le service cantonal vaudois, avec 19 collaborateurs scientifiques sur 23, connaît la plus forte proportion de personnel hautement qualifié. Elles mettent surtout en exergue le développement considérable des moyens nécessaires à la production et à la diffusion de l'information statistique, quand bien même ces deux tâches ne résument pas à elles seules la totalité des fonctions de l'Office cantonal de la statistique. Sur le plan qualitatif, l'ensemble des champs couverts actuellement par la statistique cantonale genevoise, quelles que soient les lacunes subsistantes, témoigne d'une croissance réussie. Cinquante ans après la fin du second conflit mondial, l'Office cantonal de la statistique est dans la force de l'âge.

La statistique publique à Genève s'est développée avec l'affirmation d'une volonté politique, elle-même fortement influencée par l'évolution de la conjoncture socio-économique. A cet égard, les accents mis au fil des années sur l'un ou l'autre domaine statistique font écho aux thématiques débattues au Grand Conseil ou placées sous la loupe du Conseil d'Etat. Ainsi voit-on différentes tendances, reflets de l'évolution de la situation politique, économique, sociale et démographique de Genève.

Toutefois, on ne saurait parler du développement de l'Office cantonal de la statistique sans rappeler l'importance de ses rapports avec l'Université de Genève. Tout au long de la période, l'*Alma Mater* apporte sa contribution à l'édification de la statistique publique cantonale de différentes façons (songeons, par exemple, au rôle joué par les professeurs Féraud et Solari). Il ne s'agit pas non plus de négliger les impulsions imprimées par les directeurs successifs de l'Office, la ténacité de Robert Steimer en particulier.

Cependant, c'est la conjoncture économique qui aura le plus souvent dicté les étapes de la croissance de l'Office.

Alors que les premières impulsions proviennent des inquiétudes face à une expansion économique désordonnée ou perçue comme telle, le deuxième élan intervient avec le retournement de conjoncture consécutif au premier choc pétrolier. La récession, le chômage, les problèmes de relance économique et ceux de l'immobilier monopolisent les attentions. On s'aperçoit alors des insuffisances de la statistique publique et de l'inadéquation entre des besoins soudainement révélés et les statistiques existantes. Après un court répit, le deuxième choc pétrolier relance les problèmes du secteur

secondaire industriel à Genève et celui du logement. Il pose de façon plus aiguë la problématique de l'énergie. Par la suite, on verra les esprits se tourner davantage vers les questions environnementales, celles concernant la prévoyance sociale et la santé publique. Le chômage et la pauvreté constituent, quant à eux, l'actualité la plus récente.

Cependant, parallèlement à cette évolution, on assiste à partir des années quatre-vingt à une certaine autonomisation de la fonction statistique par rapport au champ politique, qui s'exprime à travers l'aspiration à une «souveraineté» qui trouvera sa «consécration» dans la loi de 1993. Le développement de l'Office, la professionnalisation du métier de statisticien, le statut acquis et la fonction publique remplie par l'Office en font davantage un service public, centre général d'information sur la vie économique et sociale du canton, voire, de plus en plus, de la région, qu'un instrument au service de la politique du Conseil d'Etat.

On est désormais bien loin du Bureau fantomatique du début des années cinquante.

Numéros parus

1. Le secteur public à Genève. Analyse descriptive selon le recensement fédéral des entreprises de septembre 1975
2. L'influence de la mortalité infantile sur la valeur de l'espérance de vie à la naissance.
3. Le secteur international à Genève. Les emplois dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à Genève en 1975-1976
4. Genève dans les comparaisons internationales de prix
5. Evolution récente de la population du canton de Genève. Tendances actuelles.
6. Le niveau des loyers à Genève : analyse statistique
7. Structure professionnelle de la population résidante active du canton de Genève
8. Recensements fédéraux de la population de 1850 à 1980. Rétrospective statistique
Volume 1 : les communes genevoises
9. Perspectives d'évolution de la population du canton de Genève. Edition 1986 : perspectives 1985-2015
10. Recensements fédéraux de la population de 1850 à 1980. Rétrospective statistique.
Volume 2 : le canton de Genève
11. Les femmes à Genève : portrait statistique
12. La population résidante active du canton de Genève
13. «Nouvelles» familles genevoises. Quelques considérations sur la structure des familles dans le canton de Genève, comparée à celle des cantons romands et de la Suisse
14. Résultats du commerce extérieur du canton de Genève de 1981 à 1987
15. Approche statistique de l'assurance-maladie dans le canton de Genève
16. Indice genevois des prix de la construction de logements
17. Le test conjoncturel dans l'industrie à Genève
18. Profil des communes genevoises
19. La santé en chiffres. Recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève. Edition 1995
20. Un compte de la santé pour le canton de Genève. Méthodologie et estimation pour 1991
21. Projections démographiques pour le canton de Genève, 1995-2020
22. Matériau pour une histoire de la statistique publique genevoise, 1896-1996

Prix de ce numéro

15 F

Renseignements et commandes

Téléphone : 022 / 787 67 07
Télécopieur : 022 / 736 29 45

Publications de l'Office cantonal de la statistique

Données générales

Annuaire statistique

Environ 380 pages, parution à la fin du mois d'octobre; recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève et ses communes

Mémento statistique

Dépliant annuel paraissant en mai (gratuit)

Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 8 pages, complété d'une feuille trimestrielle de données suisses et d'un cahier récapitulatif paraissant à fin mars-début avril

Données commentées, analyses

Quatre séries identifiables par leur couleur

Aspects statistiques

Couleur bleue, 4 à 6 numéros par an; série consacrée à la présentation commentée et illustrée de sujets divers traités périodiquement ou d'études ponctuelles.

Données statistiques

Couleur jaune, 8 à 10 numéros par an; série permettant la diffusion rapide de résultats statistiques sous la forme de tableaux brièvement commentés

Etudes et documents

Couleur rouge, diffusion par souscription; documents techniques ou données statistiques ayant valeur d'archives

Reflets conjoncturels

Couleur brune; trimestriel traitant de la conjoncture économique à Genève

Feuilles périodiques diverses

Marche des affaires

Feuilles de couleur orange

Industrie : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle avec complément trimestriel

Hôtellerie : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle

Construction : résultats de l'enquête sur l'activité de la construction et choix d'indicateurs conjoncturels complémentaires; feuille trimestrielle

Commerce de détail : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle

Services immobiliers : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle

Indice genevois des prix de la construction de logements

Recueil de tableaux, avec commentaires, couleur turquoise, paraissant début juin;

Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle, couleur violette; tableaux sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois